

XVIII^{ème} siècle

Parcelle CP 1390, rue Raspail



Parcelle CP 108, rue Molière



Trace du profil en demi-rond du montant de la croisée de bois.

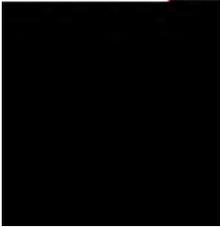
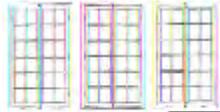
Aujourd'hui la fenêtre sans relief avec petit bois dans l'épaisseur du double vitrage dénature la façade qui se mettait en scène à l'angle de la rue par une expressivité toute en courbes et en contraste avec la sobriété des façades environnantes.



MENUISERIES : les fenêtres

XVIII^{ème} siècle

Fenêtre type du début XVIII^{ème} siècle



Extrait du « Roubot ». Planche des vues en coup de détails des petits bois et des montants de battement.

Parcelle CP685, impasse



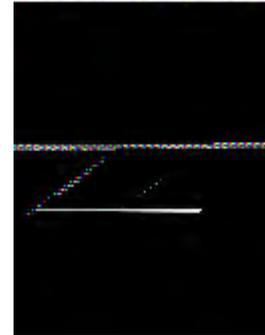
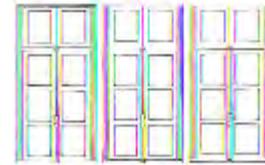
Hôtel Dieu

Remarquer que les vitrages en impostes sont sertis de plomb et non pas de bois.



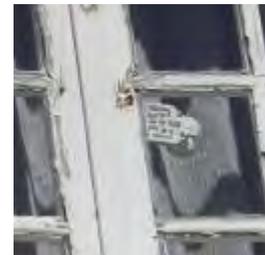
Parcelle CP649, rue du Crédit

Fenêtre conservant son vitrage ancien qui présente des irrégularités.



Parcelle CP659

Remarquer la mise en œuvre des petits bois et le détail de l'espagnolette.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Menuiseries

Fenêtres refaites style XVIII^{ème} siècle

Hôtel de Campredon



Mairie



XIX^{ème} siècle

début XX^{ème} siècle

Moustiquaire à guil-
lotine



Cours Emile Zola



Parcelle CP 1525, rue Michelet



Parcelle CP685, impasse de la République



MENUISERIES : volets, contrevents, stores & lambrequins. Fin XVIII^{ème} siècle, à début XX^{ème} siècle

Définitions : Les volets sont situés à l'intérieur pour permettre d'occulter et protéger du froid : les volets intérieurs ont précédé les vantaux vitrés et ils sont restés un équipement de fenêtre jusqu'au XIX^{ème} siècle voire jusqu'au XX^{ème}.
Les contrevents sont apparus fin XVIII et début XIX^{ème} siècles.

Hôtel de Casal, parcelle CP 484, 6 rue de l'hôtel de Ville

Contrevent à lames larges croisées avec petits jours persiennés, supposés XVIII^{ème} siècle



Parcelle CP 187, rue Denfert Rochereau

Avec lambrequin prévu pour disposer un store en bois extérieur type store vénitien ou « jalousie lyonnaise » pour se protéger du soleil.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Menuiseries

Ilot tour d'argent

Les volets intérieurs permettent l'occultation et la protection contre froid.



Parcelle CP 1096 rue du Docteur Roux

Supposés de 1908 : contrevents persiennés dont la partie inférieure sur charnière peut permettre une vue tout en faisant brise soleil



Parcelle CP 466, rue Carnot / place Juiverie

Un lambrequin est mis en place dans le jour entre l'arc surbaissé et le contrevent de bois rectangulaire. L'étréoussse des vantaux de contrevent permet de les ouvrir dans l'épaisseur de l'embrasure qui est contenue par un balcon. Malgré son élégance, ce système a vraisemblablement été rajouté a posteriori.



Parcelle CP 480, 6 Place Juiverie

Contrevents persiennés XIX^{ème} siècle



FERRONNERIES : les balcons et leurs garde-corps au XVIII^{ème} siècle

Les balcons avec garde-corps en ferronnerie n'apparaissent dans l'ornementation architecturale qu'à partir du XVII^{ème}, époque à laquelle ils restent très rares. Nous n'en connaissons pas à l'Isle qui conserve en revanche plusieurs spécimens du XVIII^{ème} siècle.

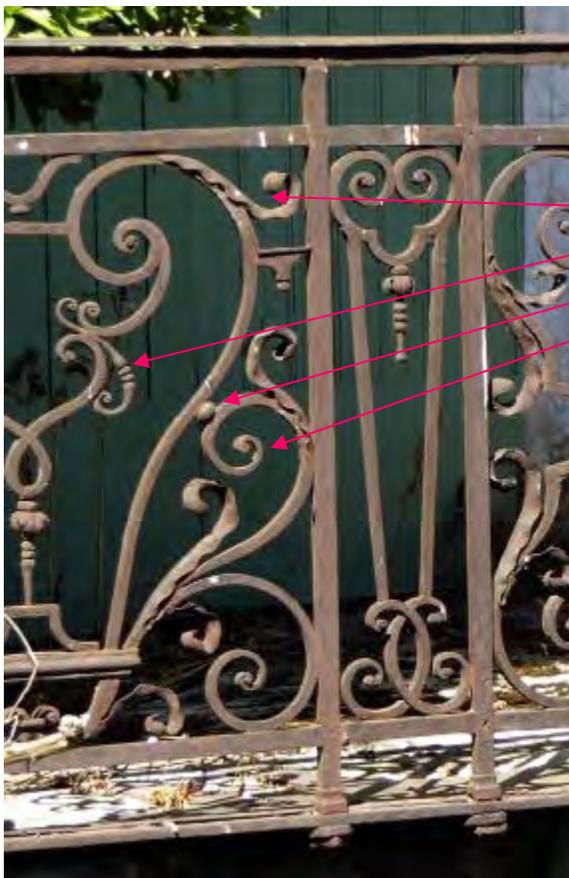
Hôtel de Palerne, côté canal de l'Arquet, place Rose Goudard



Ce balcon donne sur le canal de l'Arquet au rez-de-chaussée et est donc relativement atypique, on peut s'interroger sur son réemploi, groupé avec un garde-corps de style Louis XVI, il est représentatif du style Louis XIV. Les droites s'opposent aux courbes et on observe une alternance symétrique de grands panneaux (a) et de petits panneaux (b) (les pilastres ou balustres).



- Feuille d'eau en tôle repoussée
- Pistil et graines
- Bille
- Volute en corne de bélier (nœud plus large que le profil)



Deux des immeubles de la juiverie conservent au premier et deuxième étage de délicats balcons en pierre de taille moulurée présentant à peine plus de saillie qu'un appui de fenêtre. La ferronnerie est d'un style Louis XV très léger

Parcelle CP 466, rue Carnot place Juiverie



Parcelle CP 1427, rue Carnot



Photographie Direction du patrimoine de l'Isle

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Ferronneries

Parcelle CP 1054, Quai Rouget de l'Isle

Sur les quais, un balcon du XIX^{ème} utilisant des ferronneries du XVIII^{ème} siècle en réemploi. Ceci lui donne une grande légèreté.



Parcelle CP 465, place Juiverie

Les montants comportant des motifs de pommes de pin nous orientent vers un garde corps Louis XVI (postérieur) à 1760, mais qui pourrait être une réinterprétation ou un remploi partiel car l'immeuble n'existait pas en 1828 (?).



Parcelle CP 717, rue de la République

L'hôtel d'Inguibert comporte une élégante ferronnerie qui n'est pas mise en valeur par le coffrage du balcon et le traitement du rez-de-chaussée.



FERRONNERIES : les balcons et leurs garde-corps du XIX^{ème} siècle

Le XIX^{ème} siècle (vers 1830) voit l'apparition des garde-corps en fonte qui sont moulés d'un seul tenant et ouvre un champ infini de motifs décoratifs. Le fer forgé reste néanmoins encore en usage.

*Parcelle CP 1687
rue du docteur Jean Roux*

Décor d'ogives de style néogothique.



*École parcelle CP 1636
Rue Denfert-Rochereau*

Barreaudage vertical bague. Le balcon sur consoles de pierre a été prolongé pour rajouter un escalier de secours avec un barreaudage simple.



Parcelle CP 328, côté impasse

Garde-corps de fonte au motif répétitif à dominante verticale.



Parcelle CP 22, rue Denfert-Rochereau

Garde-corps d'acier au motif répétitif à dominante verticale.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Ferronneries

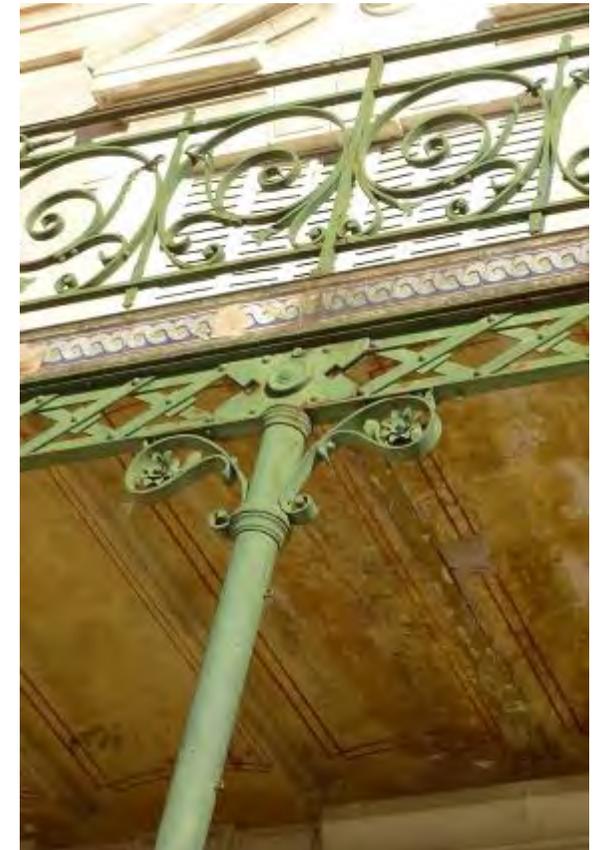
Maison Gauthiez

Fin de siècle, une esthétique nouvelle apparaît : on trouve ici des motifs végétaux à enroulement de tendance Art Nouveau sur un plancher à voûtains sur profilés métalliques, poutre treillis rivetée et poteaux ornés de pseudo-chapiteaux formant un ensemble avec la ferronnerie du garde-corps.



Parcelle CP 411, Rue de la République

Garde-corps en fonte d'un balcon de planche de bois supporté par des consoles en fonte en forme d'animal fabuleux ailé.



FERRONNERIES : les garde-corps en appui de fenêtre

Le XIX^{ème} siècle (vers 1830) voit l'apparition des garde-corps en fonte qui sont moulés d'un seul tenant et ouvre un champ infini de motifs décoratifs.

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Ferronneries

XVIII^{ème} siècle

Garde-corps en ferronnerie avec motifs de courbes caractéristiques réunies par des billes et surmonté de grecques.

Deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle

Hôtel de Campredon



CP 331, rue Docteur Jean Roux



AVAP-SPR de L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse)
Site Patrimonial Remarquable

XIX^{ème} siècle et début XX^{ème} siècle

Hôtel de Ville



Parcelle CP 346, rue Alphonse benoit



Parcelle CP 294, 15bis quai Clovis



ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC PATRIMONIAL
III. Le Patrimoine architectural

Parcelle CP 1531, rue de la République



Parcelle CP 1417, rue Denfert Rochereau



Equipe HOMMES & TERRITOIRES
Isabelle MOULIS, Ethnologue du Patrimoine (Mandataire)

XX^{ème} siècle

*Parcelle CP 103
rue Molière*



Art déco



*Parcelle CP811
quai Jean Jaurès*



éclectique



FERRONNERIES : les grilles d'imposte

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Ferronneries

XVII^{ème} siècle

Parcelle CP614, rue Monition



Signalé comme immeuble du Mont de Piété sur le cadastre de 1828.

Si la porte semble avoir été refaite, le portail et la grille d'imposte sont du XVII^{ème} siècle.

La grille est d'un style un peu sec, entre le style Louis XIII et le style Louis XIV.



Ci-dessous le détail du panneau central maintenu dans un cadre et comportant un motif de C adossés (ou X).

1. bagues moulurées dites « liens à cordons »
2. Pistils à graines étampées
3. Rosace



XVIII^{ème} siècle

Parcelle CP649, rue de Crédit



La grille d'imposte très fine, est ici limitée à un oculus cerné de moulures et enroulements de feuillages, à la manière d'un cartouche. L'ensemble (portail, portes menuisées, imposte et sa grille) est de style Louis XV avec des palmettes d'influence Louis XIV.



Parcelle CP 400 rue Autheman

La grille semble être du XVIII^{ème} malgré la date de 1818 qui a pu être rajoutée a posteriori



Parcelle CP649, rue de Crédit



La grille d'imposte sur la largeur de la porte, ce qui est plus courant, le motif en est très gracieux.



À FINALISER

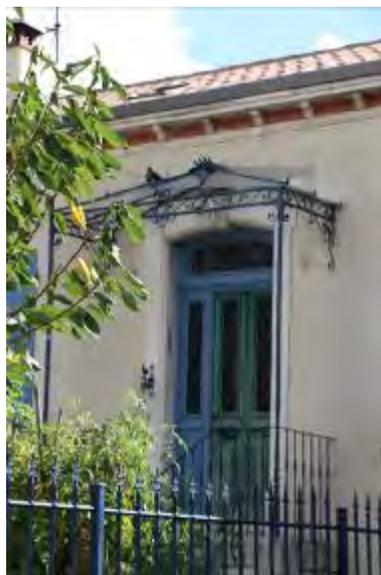
XIX^{ème} siècle

XX^{ème} siècle

Cours Emile Zola

Parcelle CP 1633 quai
Clovis Hugues

CP 331, rue Docteur Jean
Roux



Parcelle CP 103
rue Molière

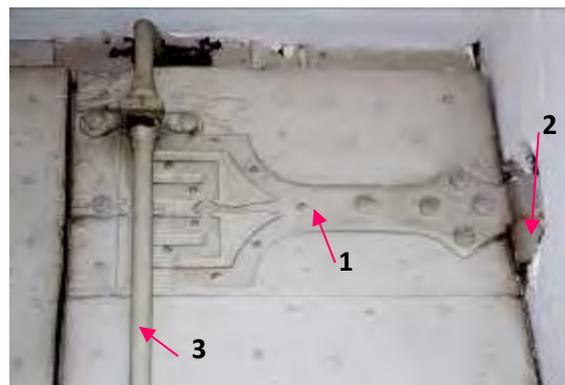
Parcelle CP 466
rue Carnot place Juiverie



CP 506, rue Ledru Rollin

Les pentures vont dans les gonds directement scellés dans la pierre des piédroits.
Les fers déclinent des motifs de grecques fin XVIII^{ème} début XIX^{ème} siècle.

1. Penture à motif de grecques et à clous bombés
2. Gond
3. Espagnolette du vantail semi fixe
4. serrure
5. targette
6. planches cloutées



Portail style Directoire et sa porte supposée légèrement remaniée sur sa face extérieure.



Potences d'enseignes et bras de lumière XVIII à début XX^{ème} siècles

Potences de stores

SIMILITUDES

Bras de lumière XVIII^{ème} siècle : Avignon, musée Calvet, base Mérimée.

Le bras de lumière est un élément qui permet de disposer sur un mur une chandelle, bougie, torche. C'est un élément que l'on trouve dans les églises mais aussi parfois en extérieur pour l'éclairage public, ce qui a été le cas à Avignon.

Potence d'enseigne XVIII^{ème} siècle : Avignon, musée Calvet, base Mérimée. L'enseigne y était suspendue.

Ci-dessous : potence d'enseigne de fin XIX ou début XX^{ème} siècle, disposée bizarrement au droit du portail.



Parcelle CP 260, rue Emile Char

Une partie est manquante, potence d'enseigne ou bras de lumière? Celui-ci semble en fonte et daterait donc du XIX^{ème} siècle



Ci-dessous, sur le chœur de l'ancien couvent des cordeliers, on aperçoit une potence de ce type, comme elle supporte un éclairage du début du XX^{ème} siècle, on peut supposer qu'il s'agit là d'un bras de lumière qui a conservé son usage après l'apparition de l'électricité.



Potence d'enseigne

Parcelle CP 1427
rue Carnot



Même modèle que le précédent : bras de lumière au droit du ponceau qui passait l'Arquet avant que la création de la place Rose Goudard ne démolisse les immeubles rive droite.



Référence Viollet-le-Duc? Dixit FG DPI



Ces petites potences datant du XV ou XVI^{ème} siècle, étaient destinées à disposer une barre (vraisemblablement de bois au vu de la section de la courbure) qui supportait une toile permettant de créer une ombre portée sur la baie tout en laissant passer un peu d'air. La partie en loggia avec garde-corps au-dessus de la fenêtre a été modifiée depuis lors.



XV^{ème} siècle

Elément de serrurerie conservés au Musée Calvet/ Photos base Mérimée.

Entrée de serrure :



Anneau de tirage de porte :



XVI à XVII^{ème} siècle

Chapelle de Vellorgues

Heurtoir en pendeloque



Heurtoir rustique en pendeloque, style XVI ou XVII^{ème} siècle, avec platine découpée à décors incisés.

Parcelle CP 145

Porte intérieure d'origine XVII^{ème} siècle. L'entrée de serrure en tôle découpée et repercée comporte un décor de ciselures ce qui la rendrait contemporaine de sa porte (surtout ne pas tenir compte de la poignée bien postérieure)



Parcelle CP 1105, impasse rue Alphonse



XVII à XVIII^{ème} siècle

Hôtel Dieu

Œilleton- parloir de l'aile des sœurs Congrégation, à l'Hôtel Dieu.



Parcelle CP 323, 37 rue Denfert Rochereau



Le fait que la platine du heurtoir à marteau en pendeloque (et à volutes) comporte des ciselures, ainsi que celle de la poignée peut indiquer qu'elles datent du XVII^{ème}



Hôtel de Ganges, monument historique parcelle 1124, rue Denfert Rochereau,

Poignée de porte avec décor de mascaron, supposée contemporaine de la porte, style fin XVII^{ème} siècle.



FERRONNERIES : garnitures et heurtoirs

XVIII^{ème} siècle

Parcelle CP 830, rue Raspail

Entrée de serrure et loquet à poucier, avec des décors «pris dans la masse» ce qui représentait un vrai savoir faire et constituait un décor coûteux.



Motif dit de « tête de coq »



Parcelle CP 331, rue Docteur Jean Roux

Heurtoir en boucle et cuisses de grenouille sur platine découpée et repercée, XVIII^{ème} siècle.



Parcelle CP 306, 68 rue Denfert Rochereau

Bouton de porte à rosace avec ornement pris dans la masse style Louis XVI, fin XVIII^{ème} siècle.



Hôtel de Casal

Entrée de serrure découpée et repercée.



Parcelle CP 357, 57 rue Denfert Rochereau

Heurtoir en boucle, platine découpée et repercée, heurtoir avec ornementation prise dans la masse en motif de main féminine, supposés des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Ferronneries

XIX^{ème} siècle

Parcelle CP 294, 37 rue Denfert Rochereau

Loquet à poucier



Les arrêts de contrevents aussi évoluent en fonction des époques. Ci-dessous deux arrêts à bascule.



Parcelle CP 828

Heurtoir en pendeloque, décor de poisson supposé XIX^{ème} siècle.



Fin XVIII^{ème} siècle

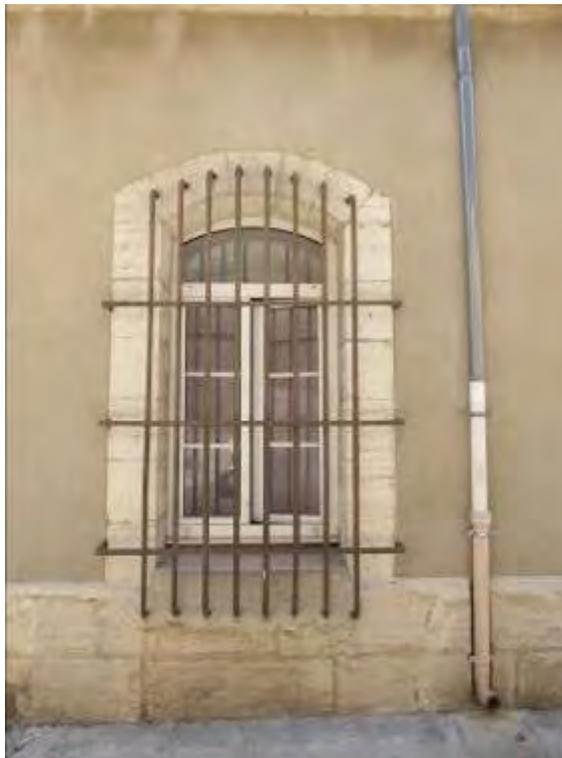
Les grilles dites « à tombeau »

Hôtel de Casal



Les grilles dites « à tombeau » qui prévoient un élargissement en partie basse de la fenêtre. Elles sont relativement courantes au XVIII^{ème} siècle et viennent se fixer en tableau ou en applique.

Parcelle CP 1324, rue Monition



Hôtel de Campredon



Les grilles droites

Ci-dessous deux modèles de grilles posées en applique, scellées par devant dans l'encadrement de la fenêtre. Les montants se terminent par en fers de lance en fleurons et les traverses en pommes de pin.

Parcelle CP 357, 57 rue Denfert Rochereau



Mairie, rue Carnot



ESCALIERS en VIS en pierre de taille

Ce sont les marches qui constituent le noyau cylindrique de l'escalier

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Escaliers

XV^{ème} & XVI^{ème} siècles

L'escalier en vis représente le modèle dominant. C'est un escalier à noyau porteur qu'on trouve dans les hôtels particuliers comme dans des maisons plus élémentaires.

- Il se situe en général à l'articulation de deux corps de bâtiments, son accès se fait :
- directement depuis la rue ou par un couloir pour les édifices les plus modestes
 - sur cour à laquelle on accède par un porche pour les demeures plus aisées.

Parcelle CP 1173
impasse sur rue Raspail



Parcelle CP 188
ILOT 8 Rue



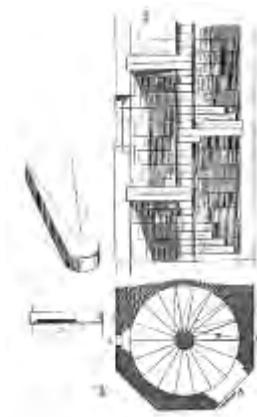
Parcelle CP 1100
rue Ledru Rollin



Parcelle CP 147
rue Danton



Parcelle CP 188
Quai Clovis Hugues



Fin XVI^{ème} ?



Parcelle CP 621
Rue Ledru Rollin

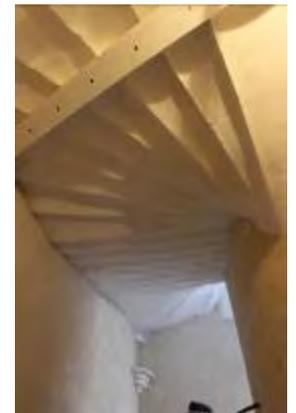
Modèle intermédiaire supposé fin XVI^{ème} : l'escalier en vis « basculant » vers l'escalier rampe sur rampe du XVII^{ème} siècle.

Pour la parcelle 261 comme pour la parcelle 1173, il est combiné avec un système de desserte en coursives sur cour intérieure qui desservent aujourd'hui plusieurs logements.

Parcelle CP 1173
impasse sur rue Raspail



Parcelle CP 145, rue Danton



ESCALIERS A VIS SUSPENDU : noyau évidé bois et plâtre

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Escaliers

Les escaliers en vis suspendu ont un noyau évidé, ce sont les marches qui constituent le limon de l'escalier en dessinant une spirale. Viollet-le-Duc signale leur naissance, en pierre de taille dès le XIV^{ème} mais ils ont été mis en œuvre jusqu'au début du XIX^{ème} siècle.

Escaliers en vis à noyau de bois : atypique

Parcelle CP 99, rue Lamartine



CP 245 rue Denfert-Rochereau



Parcelle CP 438, rue des Trois Coins



ESCALIERS rampe sur rampe

L'escalier rampe sur rampe succède à l'escalier en vis des XV et XVI^{ème} siècles. Il demande plus de surface pour se développer et se prête à une mise en scène des décors baroques, dont les balustres qui font alors leur apparition.

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Escaliers

Escalier rampe sur rampe à mur noyau (ou mur d'échiffre)

Parcelle CP 752, rue Roumanille

On y accède par un portail sur rue de style XVII^{ème} siècle. Le chapiteau (1) ainsi que la sous face des volées (3 & 4) se rapprochent dans leur expression d'autres observés sur des escaliers en vis du XVI^{ème} siècle. L'escalier est composé de deux volées droites portées par un mur d'échiffre (ou mur noyau). La deuxième volée (2) qui part du premier repos a été remaniée, vraisemblablement pour la rendre moins raide et ce repos formant retour complet est donc dénaturé. On devine tout de même le profil de l'extrémité du mur noyau.



Parcelle CP 614
Rue Monotien

Un escalier d'une grande simplicité avec un mur noyau plein relié par un arc en anse de panier à clef pendante avec tailloir au-dessus du premier repos.



Traces d'outil : layage croisé



Escalier rampe sur rampe à balustres du XVII^{ème} siècle

Parcelle CP 604, rue Michelet



On y accède par un arc en anse de panier (1), de la largeur d'une volée. Ici il n'y a qu'une volée par niveau à monter, les volées sont superposées et le retour se fait par une courive horizontale située de l'autre côté de la rampe. Celle-ci est constituée de quatre piliers (2) qui portent les planchers de courive (3) et les limons de volées (4).

La partie inférieure du garde-corps comporte des panneaux de style XVII^{ème} (5), similaires à ceux qu'on peut trouver sur des panneaux de portes.

Ici les balustres (6) succèdent aux panneaux, elles sont à panse galbée en tore. Les piliers de section carrées aux angles chanfreinés avec congés en cuiller (7) comportent également des décors de panneaux aux extrémités de la rampe, dans la hauteur de celle-ci.



ESCALIERS rampe sur rampe

Le mur d'échiffre accueille le visiteur avec sa volute baroque surmontée d'une agrafe en feuille d'acanthé.

*Parcelle CP 994
Rue Jean Théophile*



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Escaliers

**EN ATTENTE DOCUMENTS DPI
Cf. Inventaire détaillé**

ESCALIERS tournants à volées droites et à jour central : majoritairement du XVIII^{ème} siècle

Les volées sont les séries de marches qui constituent l'escalier. Un escalier peut être à marches balancées (comme les escaliers en vis) ou bien à volées droites. Il peut être constitué de deux, trois ou quatre volées autour du vide central

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Escaliers

Parcelle CP 513 rue Carnot



CP 491 rue du Dr Jean Roux & Danton



Garde-corps bois de style XVIII^e



Décor peint XVIII^{ème} ?

Décor de cimaise en stuc-marbre supposé XIX^{ème} et carrelage en ciment, fin XIX^{ème}



EN ATTENTE DOCUMENTS DPI
Cf. Inventaire détaillé

CP 386
Hôtel Dieu



CP 1324, rue Monition



CP 733
Place Rose Goudard



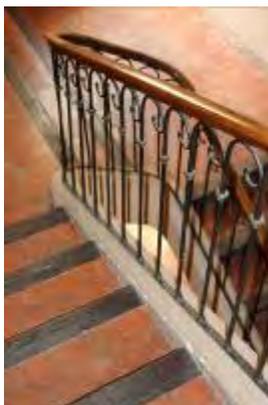
CP 625
rue Ledru Rollin



CP 252
rue Denfert Rochereau

Situé dans un petit hôtel particulier et précédé par un vestibule, il enroule sur son limon un garde-corps en ferronnerie de style fin XVIII^{ème} siècle qui alterne les montants droits et ondulés

CP 506
rue Ledru Rollin



CP 623
rue Ledru Rollin

Avec décors de gypserie en plafond et niche votive sur culot à gaudrons.



ESCALIERS tournants desservant les demeures du XVI^{ème} siècle à coursives

Coursives (ou coursières en équerre sur cour desservies par un escalier balancé (dans le même registre formel que les escaliers en vis en pierre de taille du XV et XVI^{ème} siècle.

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Escaliers

Parcelle CP 496, rue Danton



Parcelle CP 621, rue Ledru Rollin



À FINALISER
Ou bien à caser
dans typologies ?



En attente documents DPI (dallages pierre etc.)

Sols extérieurs

Les calades sont encore présentes dans les cours, sous les passages et constituent un revêtement de sol perméable à l'eau qui permet de conserver en bon état les maçonneries des murs anciens alors que les revêtements de béton ou d'enrobé (goudron) sont imperméables.

Parcelle CP 1048, rue J.-Jacques Rousseau



Parcelle CP 1407, rue de la République



Sols de plâtre sur plancher bois et carreaux de terre cuite sur chape de plâtre sur plancher bois.

Parcelle CP 1407, rue de la République

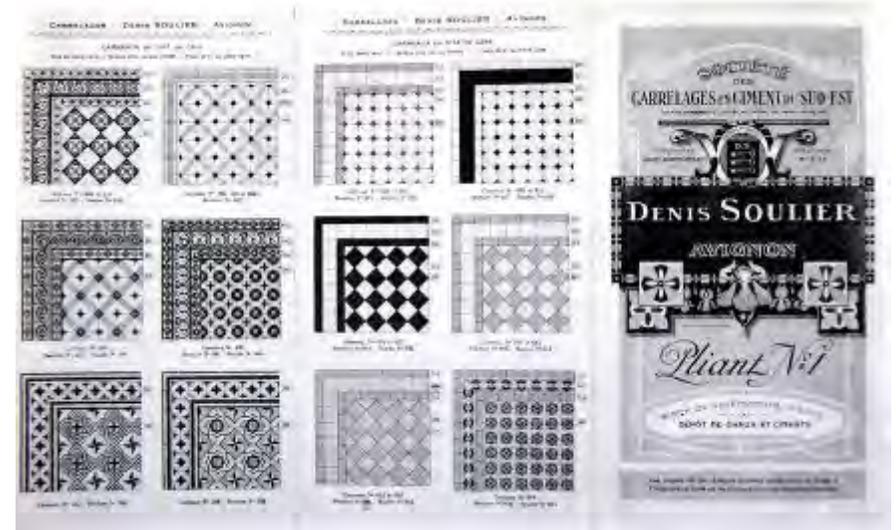


Parcelle CP 1048, rue Jean-Jacques Rousseau



Sols intérieurs

Les carreaux de ciment apparaissent dès 1850, ils demeurent à la mode du début du second Empire jusqu'aux années 1940. Il existait des fabriques notamment à Avignon cf. document ci-dessous extrait de « *Architecture et décoration du XVIIe au XIXe siècle* » (Jean-Luc MASSOT, 1992)



les exemples ci-dessous datent du début du XXème siècle.

Parcelle CP 1048, rue Jean-Jacques Rousseau



Parcelle CP 1525
rue Michelet



PLAFONDS

Indices de datation précieux, ils concernent les intérieurs mais aussi parfois les extérieurs, les passages couverts publics

Plafonds de solives bois et plâtre, XV et XVI^{ème} siècles

Intérieurs

Plafonds bois avec entrevous de plâtre, daté du XV^{ème} siècle et protégé monument historique



Autre plafond de l'îlot tour d'argent avec traces des closoirs.



extérieurs

*Couvert de la place de la Liberté
Parcelle CP500*

Les poutres sont moulurées, ce qui les daterait du XV ou XVI^{ème} siècle.



Immeuble rue Carnot façade Renaissance (protégé MH) passage sous porche



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Plafonds

Plafond à décor de gypserie

Supposé fin XVII^{ème} ou début XVIII^{ème} : rosace de l'escalier d'un ancien hôtel particulier rue du Docteur Saurel. Les motifs sont pour la plupart sculptés et ciselés dans la masse.



A COMPLETER
En attente documents
DPI

PLAFONDS

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Plafonds

PLAFONDS à décor de plâtre

Plafond à décor de gypserie XVIII^{ème} siècle

Les poutres en bois sont recouvertes de plâtre, les grands caissons rectangulaires qui en résultent sont ornés de moulures tirées au gabarit qui accentuent cette partition et mettent en valeur les poutres.

On voit des motifs muraux interrompus par ces cloisons, la salle a été redivisée au droit d'une cheminée.

Îlot de la Tour d'Argent : immeuble Bon Juge



Plafond à décor de staff XIX^{ème} siècle



Eglise des Pénitents Blancs, construite en 18xx, désaffectée. Rue du Docteur Roux.

Le fait que le plafond soit en partie ruiné permet de discerner le mode constructif spécifique du XIX^{ème} siècle : la rosace comme la plupart des éléments de décor sont en staff : ce sont des éléments de plâtre préfabriqués en atelier et collés sur chantier.



CHEMINEES

Bien que l'AVAP ne concerne pas les intérieurs, il se trouve que les cheminées peuvent avoir des parties en extérieur, vestige au sol dans des cours, souches en toiture, saillie en façade ou massifs maçonnés supports de foyers lorsque les pièces chauffées se trouvent au-dessus de passages. Elles constituent des éléments de datation intéressants dans un bâtiment et des éléments de patrimoine importants.

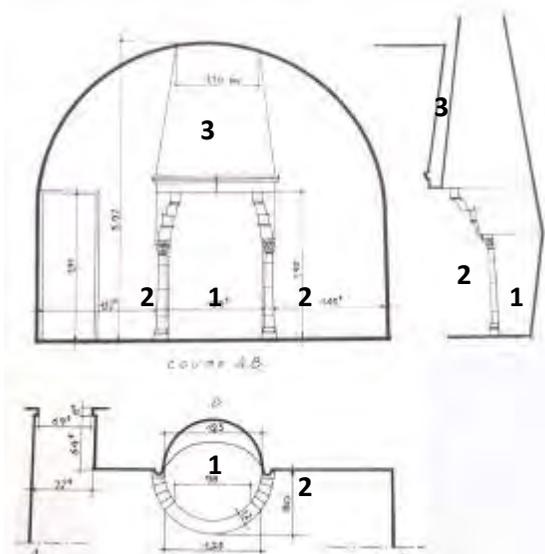
Vestige de cheminée médiévale

Découvert lors des fouilles archéologiques menées par le service de la direction du patrimoine de l'Isle sur l'îlot de la Tour d'Argent. Les vestiges étaient enterrés, et aujourd'hui la végétation regagne du terrain.



Illustration extraite du mémoire de Pauline Colo (rapport de fouilles DPI)

Dessins extraits de « *Cheminées : études de structures du moyen âge au XVIII^{ème} siècle.* », 2007 éditions du patrimoine, CRMH.



Le dessin de la base des piédroit de la cheminée comportant des colonnettes et celui de l'arc en creux dans la maçonnerie du mur, sa position au sein d'une tour médiévale nobiliaire en faisant vraisemblablement une cheminée du même type que celle des bâtiments canoniaux liés à la cathédrale du Puy suivant les coupes et élévation ci-jointes.

Noter que le fait que le tablier soit en pierre ne préjuge pas du fait que la hotte le soit aussi (cf. article du Bulletin Monumental : « la cheminée de la salle haute du « donjon » » de Remoulins, Gard qui comportait bien des piédroit de pierre de taille mais une hotte en bois et plâtre ou vragé.

1. foyer
2. piédroits du tablier
3. hotte

Massifs maçonnés sous foyer de cheminée dans les passages couverts

XVI^{ème} siècle?

Ces deux massifs sont supposés dater des XV à XVI^{ème} siècle car liés à des édifices comportant des baies de cette période. On peut remarquer la similarité de géométrie et le profil en cavet.

Parcelle CP 1407, rue de la République

Le massif est contemporain du mur : il est sculpté dans les mêmes lits de pierre que celui-ci. La cheminée elle-même, au premier étage, n'a pas été conservée.



Parcelle CP 1173, Impasse Raspail

Ici réalisé en bois et plâtre, on peut supposer que le propriétaire avait moins de moyens que le premier...



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Cheminées

Autre massif sous foyer de cheminée de forme plus rustique et voûtains de plâtre entre les solives du plancher. L'absence de décor le rend difficilement datable, si la cheminée est conservée, elle pourrait peut être nous renseigner.

Parcelle CP 1210, passage rue Paul Julian



Les vestiges d'arc peuvent indiquer aussi une construction XVI^{ème} siècle mais le plancher ne comporte pas de solives moulurées ou d'autre indice de datation.



CHEMINEES

Bien que l'AVAP ne concerne pas les intérieurs, il se trouve que les cheminées peuvent avoir des parties en extérieur, souches en toiture, saillie en façade ou massifs maçonnés supports de foyers lorsque les pièces chauffées se trouvent au-dessus de passages. Elles constituent des éléments de datation intéressants dans un bâtiment.

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.1. Vocabulaire architectural

Cheminées

Cheminée XVII^{ème} ou début XVIII^{ème} siècle ?

Parcelle CP 1048, rue J.-Jacques Rousseau

Cheminée aménagée dans un rez-de-chaussée médiéval. De facture simple, réalisée en bois et plâtre, le peu d'ornement qu'elle comporte et son dessin en rondeurs, avec sa corniche en doucine peuvent la dater du XVII^{ème} siècle.

On peut remarquer le mode de mise en œuvre :

- au droit de la tablette (1) on aperçoit l'ossature de bois

- en (2) sur la corniche première passe de plâtre gros puis plâtre fin en finition. Les moulures semblent réalisées au chemin de fer pour la sous couche et tirées au gabarit pour la finition, des réparations semblent avoir été rapportées après piochage d'accroche. A moins que le décor de surface ne recouvre un premier décor?



Fin XVIII^{ème} siècle et XIX^{ème} siècle

Tour d'Argent

Cheminée aménagée au 1er étage de la Tour d'Argent. Elle semble contemporaine du plafond, dont les motifs sont de style XVIII^{ème} siècle.



Parcelle mitoyenne de la tour d'Argent



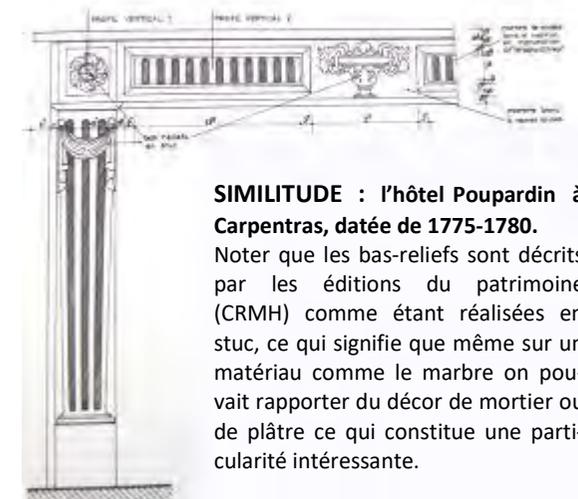
Cette cheminée semble comporter des décors de différentes époques du XVIII au XIX^{ème} siècle : gypserie à décor grotesque en couronnement, la corniche du plafond étant postérieure, et le tablier en marbre comportant un motif de soupière, avec marbre brun et ocre en incrustation dit « Brèche d'Alep » similaire à la cheminée précédente et à celle-ci-dessous.



Parcelle CP 1210, passage rue Paul Julian



Appui de tablier de cheminée utilisé en réemploi en ornement de linteau. Le décor est similaire à celui de la cheminée de l'hôtel Poupardin ci-contre.



SIMILITUDE : l'hôtel Poupardin à Carpentras, datée de 1775-1780.

Noter que les bas-reliefs sont décrits par les éditions du patrimoine (CRMH) comme étant réalisées en stuc, ce qui signifie que même sur un matériau comme le marbre on pouvait rapporter du décor de mortier ou de plâtre ce qui constitue une particularité intéressante.



III.3.2. Principales dénaturations du patrimoine bâti

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Introduction



Si le bâti de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue présente une grande richesse et une réelle diversité, il n'est pas toujours mis en valeur par les travaux qui ont été réalisés au fur et à mesure des réhabilitations.

C'est la connaissance de ce qui fait l'intérêt du patrimoine qui permet de corriger les dénaturations du bâti. L'objectif des pages suivantes est d'identifier les types de dérives qu'on peut rencontrer et comment y remédier.

Principales dénaturations

Ordonnancement de façade d'hôtel particulier

Remaniement d'édifice religieux

Séquence de façades

Mise en couleur inappropriée

Vocabulaires de terrasses et verrières

Balcons

Toitures

Remplacement de fenêtres

Revêtement de façades

Eventrement de façades

Remaniement de baies

Portails

Portes

Pose de menuiseries en retrait de la façade

Devantures commerciales

Consolidation « sauvage »

Équipements / éléments parasites

Dénaturation d'une façade ordonnancée d'hôtel particulier

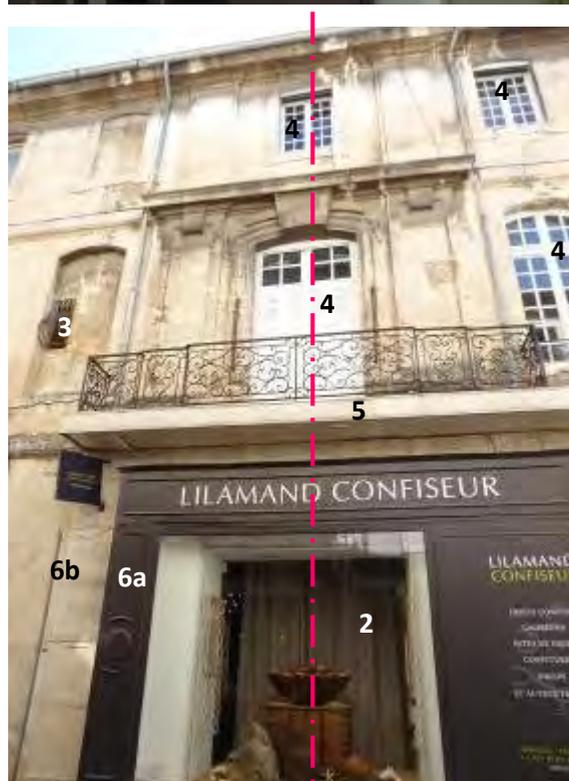
Exemple de l'hôtel Inguibert

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Façades

La façade de l'hôtel d'Inguibert comporte un ordonnancement tout en pierre de taille, ce qui est relativement rare à l'Isle. Cet ordonnancement a été rendu illisible par les interventions successives faites en façade. L'altération de l'architecture est d'autant plus importante que son intérêt est fort.



Ci-dessous une liste non exhaustive des points insatisfaisants qui mériteraient d'être corrigés, ceci au fur et à mesure des travaux qui seront projetés sur l'édifice. L'ampleur de la tâche suppose d'avoir un projet d'ensemble qui peut être phasé dans le temps.

- 1- ouverture d'une baie de garage (avec rajout d'une casquette en béton)
- 2- englobement de la travée centrale (supposée présenter un portail monumental avec entrée de l'immeuble) par une devanture en applique,
- 3- création de baie de fenêtre avec grille style années 1960 à tombeau, sans rapport avec l'architecture de l'immeuble dans une baie condamnée,
- 4- pose de menuiseries dépareillées, à faux petits bois dans l'épaisseur du double vitrage, en plastique(?), contrevents partiels, persiennes métalliques, lambrequins dépareillés,
- 5- coffrage du balcon avec ferronnerie du XVIII^{ème} siècle, prolongement en casquette aluminium style années 1960, ceci obturant la vue sur la façade et les balustres de la terrasse,
- 6- pose d'une devanture bois (6a) devant un parement pierre (6b) de style années 1960 qui n'a pas été retiré préalablement. L'ensemble efface les chaînes d'angle et autres modénatures originales,
- 7- construction d'un appentis sur la terrasse avec évacuation d'eau en façade,
- 8- suppression des garde-corps en ferronnerie.



Dénaturation d'une façade ordonnancée d'hôtel particulier

Exemple de l'Hôtel de Ricci

Après que sa présence ait été signalée par un angle d'expression baroque, l'hôtel particulier épouse l'inflexion de la rue Raspail, soulignée par la corniche sommitale et le bandeau d'appui du premier étage. Le portail représente la seule saillie d'origine qui attire le regard.



Aujourd'hui dans la courbe, il se trouve que l'on perçoit mieux les vitrines, enseignes, jardinières des deux commerces que le portail « monumental ».



Les commerces perturbent l'ordonnement de la façade.



Ci-contre : vitrine blanche avec imposte sur toute la largeur de baie + enseigne panneau débordante + grilles de protection extérieure + cadre pierre (ou carrelage?) collé. Panneau latéral rapporté + jardinières en « lévitation ».



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Façades

DERIVES :

Les travaux, même minimes, réalisés au fur et à mesure du temps sur l'immeuble ne vont pas dans le sens d'une mise en valeur du patrimoine.

CORRECTION A APPORTER :

Se poser la question notamment de la forme que prennent les commerces en RDC d'hôtels particuliers et de la nécessité d'obéir à l'ordonnement, donc de déterminer un projet d'ensemble.

Tout les « attributs » du commerce sont à prendre en compte :

- proportion de baie
- dessin, matériau, couleur de la vitrine, protection éventuelle
- enseigne (s) et éclairage
- autres éléments d'accompagnement comme les jardinières

2- conservation de portes-fenêtres début XX^{ème} siècle? Désaxement du montant d'imposte par rapport aux ouvrants + enseigne



La désaffectation des couvents remonte à la Révolution, ils ont donc été systématiquement démantelés mais ils gardent des vestiges qui nous racontent l'histoire de la ville et méritent à ce titre d'être conservés et mis en valeur.



Au détour de la rue, on perçoit les contreforts de l'ancienne église des Cordeliers et ce qui se présente au regard entre deux contreforts est en contradiction avec cette architecture :

Balcons de style années 1970 avec grille à tombeau.

Fenêtres de proportions quasi carrées, bois vernis et faux petits bois.

Enduit texturé au ciment.

Porte de garage de teinte dépareillée



Intervenir sur un édifice religieux désaffecté pour en faire une habitation suppose de proposer une architecture qui sait s'effacer par rapport au vocabulaire existant. Il s'agit de dessiner avec soin les proportions des ouvertures, choisir les teintes et les matériaux pour mettre en valeur ce qui fait le patrimoine, ce qui est exceptionnel et caractéristique, ce que l'on ne construira plus. Plus encore que sur les immeubles d'habitation de la ville ancienne, on comprendra qu'il n'est pas acceptable de recourir à un vocabulaire standardisé de l'habitat pavillonnaire : enduit écrasé, fenêtres ou portes fenêtres de proportions quasi carrées, balcons, porte de garage etc.

Au détour de la rue du Docteur Taillet : la niche votive est un vestige du couvent. Son appui est de style XVII^{ème} siècle. Le portail semble avoir été refait après démantèlement à la Révolution, ceci sur la base d'un portail plus ancien, qui pouvait être relié par le sommet à l'appui de la niche votive.



Façade rue Molière, ancien mur gouttereau de l'église



1. Baie rectangulaire transformée en baie à arc surbaissé (en taillant une pierre mais sans prévoir la structure adéquate)
2. Baie en arc en plein cintre condamnée partiellement pour y installer une porte à linteau droit.



3. Baie en plein cintre chanfreinée, a posteriori munie d'un linteau pour y poser une fenêtre standard et murée au ciment artificiel... Une réhabilitation supposerait de les remettre en valeur pour ce qu'elles sont, en utilisant leurs qualités techniques et esthétiques... et non pour ce qu'on voudrait qu'elles soient.

Dénaturation de séquence de façades Exemple de décalage entre façades exprimées et façades réelles

Pour que l'architecture soit perçue dans ce qui fait sa qualité et sa valeur, il convient de ne pas envoyer des signaux contradictoires. Le traitement des façades constitue un outil important de mise en valeur, il peut être un élément destructeur s'il n'est pas utilisé à bon escient.

Fusion de deux immeubles d'habitation



Vue ancienne et vue actuelle

Sur la vue ancienne, les immeubles (1) et (2) sont bien différenciés (hauteurs de toiture, hauteurs d'allèges différentes et vraisemblablement hauteurs de planchers). Or ils ont aujourd'hui un traitement de façade commun et une peinture blanche de rez-de-chaussée commune englobant par ailleurs celui de (0) l'immeuble précédent.

Le constat est que l'effet de soubassement continu dénature la séquence urbaine rythmée par le parcellaire.

La proportion élégante des maisons de ville disparaît par englobement dans un volume unique qui est perturbant du fait des hauteurs d'allège différentes.

Pour remédier à cette dérive, il convient au minima d'introduire des nuances dans les teintes de façades.

Pour que l'ensemble soit élégant et accompagne le regard sur le monument historique de la Tour d'Argent:

- la maison (0) gagnera à supprimer les appuis saillants, retrouver un enduit taloché et des encadrements en méplat et des contrevents du premier étage
- les fenêtres des immeubles (1) et (2) retrouveraient une certaine allure avec des fenêtres à deux vantaux et des modénatures.
- pour l'ensemble des façades, les proportions des baies des commerces doivent être pensées.

Peinture de soubassement commune à deux immeubles

Ces deux immeubles ocre orangé et rouge sont peints du même gris de soubassement pour le rez-de-chaussée jusqu'à hauteur d'allège du premier étage, seulement sur la façade sur la place.

Les devantures sont très qualitatives dans leur traitement (hormis le store de rattrapage intermédiaire). Elles suffisent amplement à raconter qu'il s'agit d'un seul commerce. La peinture grise donne un aspect froid et son aspect n'est pas sans rappeler les peintures de camouflage de graffitis. Elle efface par sa neutralité trop appuyée la qualité urbaine et animée qui est générée par une succession de façades et de commerces, harmonieux mais différents entre eux dans leurs teintes et leurs caractéristiques.

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Séquences de façades

Fragmentation artificielle de façades

Ici la tentative de venir redonner la lecture d'un petit parcellaire en façade a échoué : alterner de façon systématique les mêmes harmonies de teinte ne constituent pas une réponse satisfaisante : ce qu'on perçoit c'est qu'il s'agit d'une opération de logements sociaux et non pas une suite de maisons populaires. Par ailleurs si l'on consulte le cadastre napoléonien on constate qu'il n'y avait pas une multitude de parcelles. Un travail plus fin devrait être mené, y compris sur les génoises pour redonner un sens à cet îlot qui a un fort impact visuel dans la ville.



Dénaturation de façades par une mise en couleurs inappropriée

La mise en couleur doit tenir compte de la nature de l'édifice, des usages en vigueur pour la mise en valeur p de tel et tel type d'architecture. La volonté de différencier sa maison ou son commerce ne peut pas primer sur l'identité de l'architecture et l'harmonie de la séquence urbaine.

Les teintes et les décors doivent s'harmoniser avec les teintes alentours : les couleurs trop soutenues marquant une rupture trop forte avec les édifices alentours ou découpant des parties d'édifice de façon trop tranchée ne sont pas appropriés pour une mise en valeur du patrimoine : la perception des volumes en est modifiée.

Mise en couleur monochrome et sans nuance de la façade y compris ses modénatures, la fenêtre du deuxième étage, l'avant-toit, la descente d'eau pluviale : cela constitue une négation de l'architecture qui se trouve dénaturée car elle ne présente plus aucune nuance ni subtilité.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Façades : mise en couleur

La mise en peinture beige rosé du rez-de-chaussée jusqu'au bandeau d'appui de la façade de la demeure gothique ne peut pas se faire en faisant abstraction de sa qualité patrimoniale : il s'agit avant tout de la mettre en valeur et donc de prévoir des matériaux et des teintes choisies à cet effet. Le commerce ne doit pas effacer la perception de cet édifice mais au contraire profiter de la valeur ajoutée que constitue la façade du XV^{ème} siècle.



De la même façon, les décors peints sans rapport avec l'architecture perturbent la perception des volumes. Les décors peints sont donc soumis à autorisation de la même façon que les ravalements de façade.

Dénaturation de façades par vocabulaires de terrasses et verrières non appropriés

Terrasses couvertes, terrasses ouvertes, vérandas et autres espaces de prolongement du logement ont un réel impact sur la perception du patrimoine

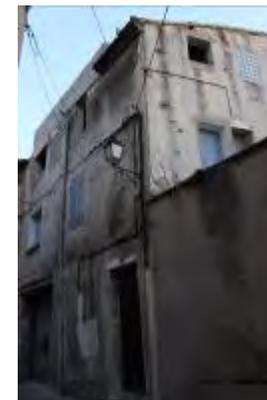
III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Terrasses & verrières

Les volumes des terrasses couvertes ou non et leurs garde-corps doivent être en accord avec les styles représentatifs de l'architecture de l'Isle sans pasticher des édifices classiques ou XIXe qui en comportaient dès l'origine, les claustra de type années 1960 ou 1970 en terre cuite ne sont pas plus appropriées que les pergolas autres que des ossatures en fer ou en acier.

C'est là où les volumétries des maisons de l'Isle sont simples que l'Isle garde son caractère pittoresque. Lorsqu'il y a terrasse couverte en toiture, elle reste discrète. L'impact visuel sur l'espace public est limité, respectueux.





Le balcon constitue un élément essentiel de la façade, il est souvent le support d'une ferronnerie de qualité. Or il est souvent nié par les aménagements qui sont réalisés dont voici quelques exemples qui seront développés aussi dans les articles « devantures commerciales » :

1. négation complète par le percement de baies sans rapport avec la façade
2. remplacement du garde-corps en ferronnerie du XVIIIe par un nouveau des années 1970 sans rapport avec l'architecture et en contradiction avec les garde-corps conservés
3. empaquetage du garde-corps par camouflage du garde-corps
4. capotage du plancher du balcon sur 4 faces par des panneaux de pseudo-enseigne et fixation du store
5. pose d'un store déséquilibrant la composition de façade en décalage avec le balcon
6. support et abri de pompes à chaleur, unités extérieures de climatiseurs, enseignes, stores
7. enlèvement de garde-corps



Dénaturations des toitures

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Toitures

DERIVE : Pose de tuiles mécaniques dites romanes (1) et tuiles mécaniques standard (2).

INTERVENTION A PREVOIR : Pose de tuiles canal.



DERIVE : gouttière pendante et descente d'eaux pluviales en plastique PVC (3).

INTERVENTION A PREVOIR : Pose de zinguerie en zinc naturel.



DERIVE : Enduits très texturés réalisés sur les génoises.
INTERVENTION A PREVOIR : Supprimer l'enduit pour retrouver la tuile et un mortier lissé.



DERIVE : Couverture d'une terrasse visible depuis la rue avec un panneau de fibrociment ondulé (et l'extrémité en tuiles!)

INTERVENTION A PREVOIR : Reprendre complètement la couverture, voire le volume couvert.

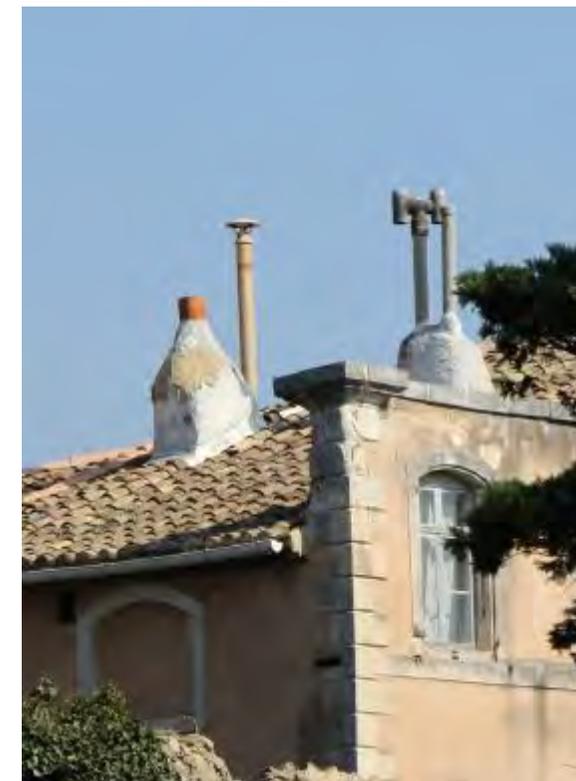


DERIVE : descente d'eaux pluviales en zinc peinte de la teinte de la façade et posé en travers

INTERVENTION A PREVOIR : zinc naturel et disposition verticale en limite de parcelle



Vestige de cheminée ancienne (?) côtoyant des conduits de fumée en fibrociment.



Proportions de baies de fenêtres non adaptées dénaturant les façades

Les baies traditionnelles jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle sont généralement plus hautes que larges. La standardisation de la fabrication des menuiseries a entraîné la pose de nouvelles fenêtres qui ont contribué à déséquilibrer les façades des maisons traditionnelles, ordonnancées ou non.

Façades de maisons populaires non ordonnancées

Sur les façades des maisons populaires, la disposition des ouvertures est le résultat des savoir faire, usages et de l'histoire de l'édifice. Il se trouve qu'en général les façades qui ont résulté de ces différents facteurs présentent une réelle harmonie, mais celle-ci est particulièrement fragile et peu être anéantie par des interventions inappropriées.



A FINALISER

Pose de fenêtre standard. La proportion de la baie est modifiée, la façade aussi. Par ailleurs, l'appui est protégé d'un carrelage et l'enduit n'est pas retouché. La proportion n'est plus juste. La hausse de l'allège pour pose d'une menuiserie standard a été faite sans soin ni respect.

Fenêtre modifiée dans les années 1860-1970, depuis lors l'enduit n'a pas été refait ce qui permet de voir le traitement des encadrements de fenêtre d'origine.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Baies & fenêtres

Façades de maisons ordonnancées

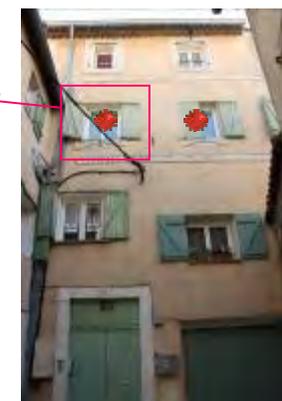
Dans ce cas l'ordonnancement devrait être respecté : axe des baies mais aussi proportion des ouvertures etc.



Ci-contre à gauche remarquer les fenêtres du rez-de-chaussée, élargies de façon inconsidérée. A droite la façade recouverte de végétation au retour d'un semblant d'authenticité.



Sur cet immeuble, on peut lire l'ordonnancement d'origine avec les modénatures en pierre de taille et notamment les appuis de fenêtres en méplat chantournés et le bandeau de niveau qui dessinent une élégante proportion de fenêtre aujourd'hui disparue.



Le **revêtement de façade, c'est la peau du bâti**. A l'Isle, l'enduit de chaux ou de plâtre ont été systématiquement appliqués sur les façades depuis des siècles car ce sont des revêtements adaptés au bon vieillissement de la maçonnerie ancienne notamment par rapport à son bon comportement par rapport à l'humidité, aux échanges de vapeur d'eau entre intérieur et extérieur.

Les techniques ancestrales, en répondant aux particularités des maçonneries anciennes ont généré une **esthétique indissociable des édifices** jusqu'au XIX^{ème} siècle. La deuxième moitié du XX^{ème} siècle voit apparaître de nouveaux produits industriels qui - s'ils sont adaptés aux nouveaux systèmes constructifs - d'une part compromettent la conservation du bâti dans son épaisseur et d'autre part en dégrade l'aspect.

La qualité des façades anciennes vient de l'enduit le plus souvent taloché et recouvert de badigeon de chaux teinté de pigments minéraux qui donnent des nuances et une vibration aux façades contrairement aux matériaux industriels. **Matériau, texture et couleur des façades sont indissociables les uns des autres et contribuent à l'identité d'un territoire.**

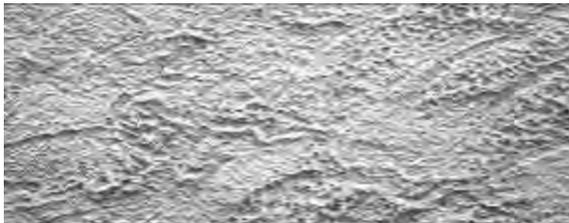
Ci-dessous en (1) une porte avec encadrement avec un enduit lissé. L'enduit de la façade, très texturé (trop) est par ailleurs réalisé en surépaisseur par rapport à l'encadrement.

En (2) les encadrements sont bien exécutés en saillie par rapport à l'enduit courant de la façade mais ce dernier a une matière trop présente. Le fronton de l'ancien portail apparaît incongru, comme posé sur un bâtiment neuf alors que c'est lui qui devrait donner la règle à la façon de traiter la façade.



Ci-contre en (3) une fenêtre de style directoire avec un arc en plein cintre. L'encadrement en méplat n'a pas été reconduit lors du ravalement de façade qui a été réalisé avec un enduit inadapté au style de l'architecture : on a là un enduit industriel, de facture rustique qui présente un relief exagéré, alors que l'on devrait avoir un enduit taloché fin (lisse), recouvert d'un badigeon de chaux. La feuillure périphérique signale la présence antérieure de contrevents. Une réfection de façade devra prendre en compte la recherche du dispositif d'origine. En (4) la vue d'ensemble de la façade et en (5) une vue ancienne.





Ouverture de baie avec rebouchement au ciment artificiel au nu extérieur de l'enduit conservé



Ci-dessous des éléments de « modénatures » fin XX^{ème} siècle qui ont trouvé leur sens dans un mouvement de mode et apparaissent aujourd'hui incongrus : déjà démodés et toujours en décalage avec l'aspect des façades et de l'architecture traditionnelle de la ville.



Façades inachevées
Fenêtres rebouchées,
enduites non enduites
avec des matériaux non
destinés à rester appa-
rents



Ci-dessous une façade
dont la maçonnerie an-
cienne a été complétée
en parpaings de béton et
non enduite.



A FINALISER



La création d'une baie de garage dans une façade ancienne est un exercice délicat.

- 1- Éviter de positionner la menuiserie en retrait de la façade,
- 2 Éviter de multiplier le type de menuiseries et de teintes
- 3- Éviter les coffres en saillie
- 4- Éviter les formes de linteau qui ne font pas partie du vocabulaire
- 5- Éviter de retirer une ancienne devanture et si elles doit être remplacée par un garage, réaliser un ouvrage sur mesure qui mette en valeur la façade de l'immeuble.



Dénaturations des baies



DERIVE

Baie en arcade modifiée de façon inadaptée : rajouts successifs de structures, sols et menuiseries dans des géométries, des matériaux et des teintes différentes qui nuisent à la perception l'arcade de pierre de taille.

CORRECTIONS A APPORTER

Si souhait de conserver une fermeture de la baie avec plusieurs partitions, prévoir une ensemble menuisé harmonisé pour ne pas perturber la lecture de ce qui fait l'intérêt patrimonial de l'édifice.



Portail XVIIème siècle dénaturé

Création d'un entre sol avec rajout de parties maçonnées

Pose de menuiseries standard de logement

Effacement des modénatures reprises au ciment.

Bien sûr il serait mieux de redonner à ce portail son rôle de desserte de l'immeuble (ancien couvent des Ursulines) mais si la fonction d'habitat est à maintenir, il vaudrait mieux prévoir par exemple un ensemble menuisé contemporain en acier, en retrait de la baie sur le même plan vertical pour le rez-de-chaussée et l'entresol.



A FINALISER

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Baies



DERIVE

Dépose d'une ancienne devanture (imposte conservée), pose d'une fenêtre standard en plastique blanc, d'une grille de protection et d'une partie de volet roulant rouge.

CORRECTIONS A APPORTER

Dépose globale pour remplacement par un ensemble menuisé.



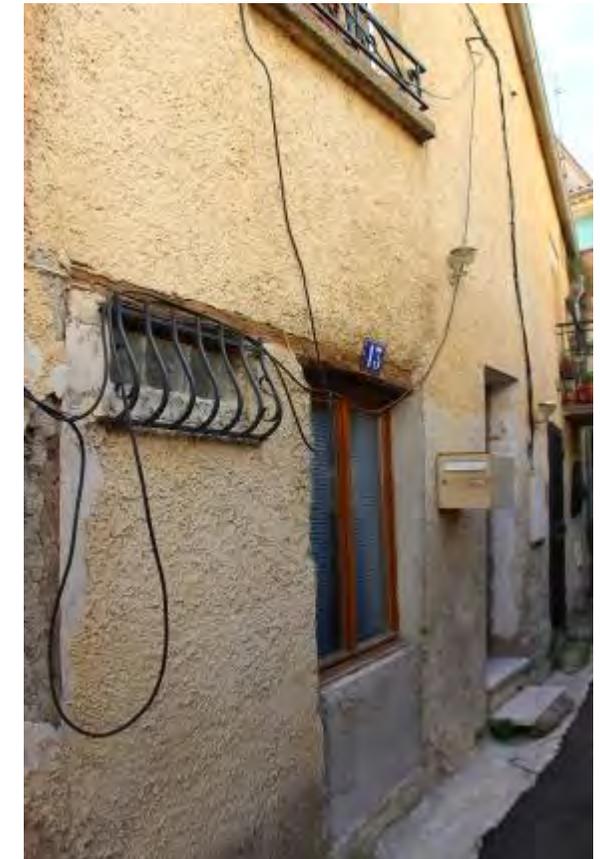
A FINALISER



DERIVE

Portail de jardin transformé en garage : le volume a été construit, et la baie munie d'un linteau et fermée par une porte inadaptée à la mise en valeur des piliers de pierre de taille.

CORRECTIONS A APPORTER





Portail avec agrafe et motif de guirlandes de fleurs.
La peinture grise qui recouvre la pierre de taille ne met pas en valeur.

Le même portail sur la façade en 1950 et aujourd'hui : remarquer que l'entablement se poursuivait sur la façade par des corniches supposées en plâtre. Aujourd'hui privé de ces modénatures et recouvert d'une peinture inadaptée, il n'est pas mis en valeur.



M

vers 1950



Dénaturations des portes



DERIVE sur une porte de portail du XVII en pierre de taille moulurée

Remplacement de la porte en bois mouluré par une porte métallique de style industriel XIXème avec conservation de l'imposte d'origine.

CORRECTIONS A APPORTER

Soit dépose de la porte et réfection d'une porte en bois à panneaux moulurés.

Soit dépose totale et mis en œuvre d'un châssis vitré complètement transparent avec cadre acier

Sur un autre type de portail : même dérive

Pour les deux cas le fait que les teintes des impostes conservées et des portes rapportées soient différentes accentuent la « fausse note ».



DERIVE

Porte en plastique blanc de style anglo-saxon.

CORRECTIONS A APPORTER

Remplacer par une porte en bois peint, en harmonie avec le style et la localisation de la maison

Panneau rogné en partie basse pour création d'une marche (dalle créée à l'intérieur)



Une simple mis en peinture ou mieux, la pose d'un châssis fixe de l'atelle de l'imposte, permettrait d'atténuer la présence du châssis rapporté a posteriori qui perturbe la lecture de la grille 'imposte.



1. Pose de larmier en tuiles
2. Pose de seuil carrelé trop présent
3. Pose de porte en plastique
4. Pose de porte anglo-saxonne (pastiche d'autre région)
5. Vantaux asymétriques non composés
6. Encadrement en pierres collées non adapté
7. Teinte non adaptée
8. Pose du cadre de la grille du volet de protection sur l'encadrement en pierre moulurée de la porte
9. Grille de dimensions inadaptée
10. Dimension de la porte non adaptée à la baie (il aurait fallu prévoir des panneaux latéraux menuisés)
11. Pose d'un volet de protection avec coffre en saillie sur la façade



Encadrement de pierre et porte sont de belle facture , ils peuvent dater du XVII ou XVIIIème siècle mais ne sont pas du tout mis en valeur.

Fenêtre en pavés de verre non adaptée au contexte à remplacer par un châssis vitré « normal » avec porte en partie inférieure donnant accès à une niche où loger les coffrets techniques.

Porte du début XXème cohérente avec la façade à condition de la « toiletter »

Tuyau à encastrer ou à disposer en intérieur

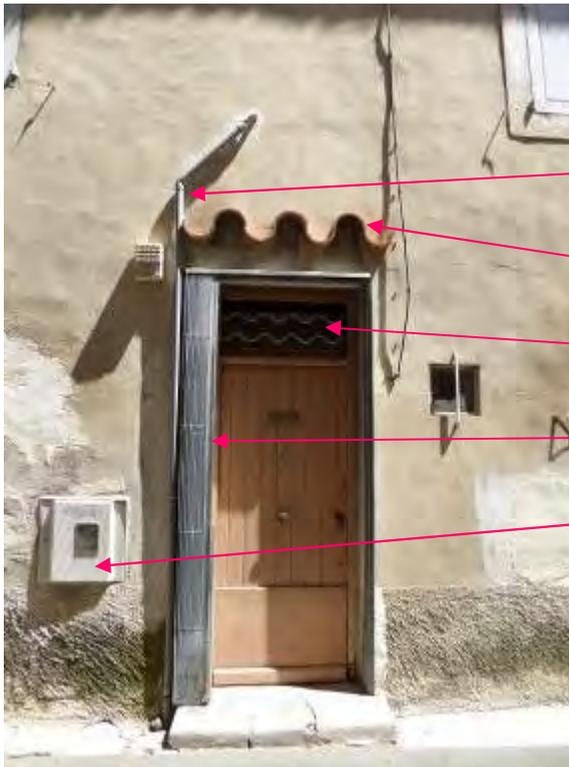
Larmier de tuiles à supprimer

Grille d'imposte claire à peindre en sombre

Grille de protection à supprimer

Coffret à encastrer derrière une porte au nu de la façade

Seuils non adaptés : matière, formes et couleurs sont à l'interface avec le sol de l'espace public et doivent en tenir compte dans leur conception et leur traitement



EFFET DE PASSAGE COUVERT

Sur ce petit immeuble, le choix a été fait de disposer la porte d'entrée en retrait de la rue.

Le plafond est traité de façon traditionnelle mais le sol est recouvert d'un carrelage très brillant, alors que cet espace, du fait de son ouverture a un statut quasi-public. Par ailleurs les deux portes vitrées (dont la couleur blanche n'est pas adaptée) ont des traverses d'imposte qui ne sont pas alignées entre elles, ce qui donne un effet « récupération » ou « travaux provisoires ».

PORTE

La porte posée en retrait de plus de 20 à 40 cm n'est pas adaptée au bâti ancien, généralement il existe une feuillure dans le mur qu'il convient de préserver. Ici on se retrouve à plus d'1m50 de la façade.



DEVANTURES COMMERCIALES

Pour un certain nombre de devantures commerciales, les vitrines ont été posées en retrait de la rue, ménageant un espace couvert. Les années 1970 à 1990 ont généré des vitrines en biais qui non seulement réduisent la surface du commerce et s'avèrent aujourd'hui démodées mais nuisent à la nature même des devantures en applique.



FENETRES

Ci-dessous une façade où les fenêtres ont systématiquement été posées au nu intérieur d'une isolation thermique par l'intérieur qui a dû être généralisée.

Depuis l'extérieur on se retrouve avec des profondeurs d'embrasures incongrues et austères.

Depuis l'intérieur, on ne peut pas de tenir dans l'embrasure de la fenêtre ce qui est une qualité appréciable du bâti ancien. La perception est celle d'un logement neuf.



Dénaturations des fenêtres



Menuiseries de moustiquaires posées au nu extérieur



Pose de menuiserie PVC en rénovation : quel pourcentage de clair de vitrage reste-t-il?



Remplacement de fenêtre sans remplacement de l'imposte : et la mise en peinture?



Ceinture et bretelles: les volets roulants en pus des contrevents ... dans ces cas là, le store extérieur serait plus adapté.



DERIVE
Pose de volets roulants à coffres saillants en façade en doublon des contrevents de bois. Inutile et inadapté.

CORRECTIONS A APPORTER
: Dépose simple.



→
Quand on adapte les dimensions des baies à celle des fenêtres ...

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Fenêtres

Remplacement d'une menuiserie bois par du PVC avec faux petits bois à l'intérieur du double vitrage



Coffres de volets roulants plastique apparents: dans l'épaisseur du mur, en applique sur la façade



Dénaturations par des devantures

Impact chromatique des baies commerciales

Installer un commerce en centre historique, c'est oublier les teintes du supermarché et se tourner vers celles de l'épicerie fine.



La devanture ne peut pas s'affranchir de la façade sur laquelle elle est disposée ni des façades et devantures voisines : C'est non seulement sa composition (disposition en façade, par rapport aux baies existantes, aux balcons mais aussi du point de vue des harmonies de couleur.

1- le jaune mis en œuvre ne s'harmonise pas avec la façade rouge. Si on pose l'hypothèse de la conservation du rouge, le jaune devrait être désaturé en y rajoutant du blanc et du rouge pour le faire tirer vers un orangé ou bien remplacé par un vert doux en camaïeu avec les contrevents.

2- le rêve serait bleu? c'est non seulement la couleur mais aussi l'emprise sur la façade et le motif qui posent question en terme d'insertion dans le site : débordement sur le premier étage, photographie de plages des tropiques qui sont du ressort de la décoration intérieure, « engluement » d'un arc en anse de panier dans le « motif », surdimensionnement et redondance des enseignes. La façade commerciale n'est pas adaptée au contexte patrimonial : elle est dans une négation absolue du déjà là ...

3- enchaînement de devantures rouge vermillon : un rouge beaucoup trop vif, basique et violent qui écrase les teintes du bâti alentours, plus en nuances, désaturées.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Devantures

Vitrines et devantures

Il existe deux grandes familles de façades commerciales :
- les devantures en appliques (qui sont d'inspiration XIX^{ème} siècle)
- les vitrines dans des baies préexistantes : arcades ou baie à linteau droit.



La vitrine doit s'effacer : les menuiseries sont les plus fines et de teinte moyenne à foncée pour que d'une part la façade, sa baie soient vues et d'autre par l'intérieur du commerce)



La devanture en applique doit respecter l'esprit des devantures anciennes : partie en vitrine dans la teinte du cadre en bois, partition tenant compte de la composition générale, etc.

Dénaturations par les devantures



1- Mur en simili pierre sèche formant jardinière rapporté en parement du soubassement de la devanture en applique style XIXe : cette réponse n'est pas adaptée au contexte, si le soubassement est maçonné, il est enduit et non pas d'aspect rustique, plus souvent il est en bois et de la hauteur des panneaux pleins de la porte de vitrine (qui devraient être de la même teinte que les panneaux formant devanture en applique).

2- les enseignes sur ce type de devanture sont peintes, en lettres claires si le fond de devanture est foncé, et en lettre foncées si le fond de devanture est clair. Le texte ne peut pas être plus long que la largeur de la vitrine (largeur de baie)

3- Panneaux de menu ...

DERIVES

Pose d'une devanture ayant condamné la porte d'accès aux étages.

Grille de protection extérieure opaque avec coffre saillant et de teinte criarde.

Pompe à chaleur en façade.

Projecteurs en avant toit à l'échelle de la rue.

CORRECTIONS A APPORTER

Dépose de la grille de protection pour un modèle intérieur ou refection d'une vitrine en verre securit.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Devantures

DERIVES

L'enseigne parallèle (panneau de façade) est redondante avec le store et les adhésifs sur la vitrine (trop d'informations tue l'information) (sans compter le l'enseigne drapée)

Parements de soubassement de façade brique flammées + carrelage : doublement inadapté à la qualité de la façade.

La porte d'accès au xétages a été condamnée par un distributeur de boissons.

CORRECTIONS A APPORTER

Dépose de l'enseigne panneau et des adhésifs.

Dépose des parements de façade rapportés.



Le choix a été fait de poser une devanture en applique. Or le magasin n'a pas besoin de vitrine mais d'intimité et y remédie par la pose d'un vitrage dépoli. Il aurait été moins coûteux, plus élégant et efficace de prévoir des vitrines des dimensions des baies et une enseigne en lettres découpées ou peintes.

Coffre saillant de la grille de protection qui se trouve à l'extérieur : à supprimer et passer en intérieur.



Exemples de devanture sous casquette béton année 1960-1970 :

Les casquettes sont conservées et utilisées comme élément de « composition » de la devanture : les enseignes s'alignent dessus.

Le problème est que leurs proportions ne sont pas adaptées à la composition générale de la façade.

La première est disposée trop haut et a une trop grande largeur par rapport à la façade. La deuxième déborde également largement de la baie commerciale.

Il existe deux grandes familles de façades commerciales :

- les devantures en appliques
- les vitrines dans des baies préexistantes : arcades ou baie à linteau droit.



Dénaturations par des devantures

Commerce sur façade d'immeuble de ville ordonné avec balcon : un de chaque côté de la porte d'entrée qui est axée.

- vitrine « blanc pur » avec effet patchwork ou récupération du fait de l'imposte rajoutée au-dessus des portes tiercées dont la traverse basse ne s'aligne par ailleurs pas avec l'allège du panneau fixe (1).
- grille de protection est extérieure avec son coffre (2) posé en applique sur la façade, au dessus de la vitrine. Le cadre de la grille débord sur le cadre mouluré de l'entrée de l'immeuble (3).
- le store (4) est posé au-dessus dont il est trop haut pour que le lambrequin qui forme enseigne soit lisible.
- unité extérieure de climatisation ou pompe à chaleur en (5)
- l'enseigne drapeau (6) est fixée sur la chaîne d'angle de l'immeuble voisin.



Commerce sur façade refaite intégralement :

- Le capotage d'eau pluviale (1) sert de support d'enseigne. La peinture de soubassement (2) est de la teinte gris foncé de la devanture (3) qui présente une saillie importante par rapport au nu de la façade et dont le coffre de grille de protection (4) est saillant.
- La devanture reçoit des éléments de signalétique qui sont posés en biais ou en cercle ce qui donne un effet «magnet sur frigo» certes ludique et visible mais qui d'une part porte atteinte au pittoresque de la rue mais nuit même à la lisibilité car trop d'information tue d'information.



III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Devantures

Décalage de vocabulaire :

- le portail à fronton en tôle apparaît incongru dans le contexte urbain de l'Isle,
 - le parement de façade rapporté en galets est sans rapport avec l'architecture.
- Le vocabulaire adopté est celui des modes de la décoration intérieure.



Dénaturations par les devantures commerciales

Emprises de devantures, panneaux et enseignes : quel impact?

Immeuble d'angle avec balcon : hier et aujourd'hui



Ce que la carte postale ancienne nous raconte (façade repérée avec étoile blanche) c'est qu'il n'y avait pas de commerce et que les deux travées (celle de la porte d'entrée de l'immeuble et celle du balcon) doivent être traitées de façon disjointe.

S'il n'est pas nécessaire de revenir à une fenêtre au lieu de la baie vitrée créée sous le balcon, il faut néanmoins que la devanture créée ne dépasse pas de son emprise et reste dans le plan de la façade.



Aménagements non adaptés au contexte, dénaturant la qualité de l'édifice et son balcon :

- coffres des grilles de protection posés en applique, formant des saillies sur la façade + grille de protection devant la vitrine
- store avec ossature blanche posé en nez du balcon lui-même capoté,
- affiche à l'étage dans encadrement de fenêtres condamné
- panneaux latéraux très « bavards » : très présents visuellement, ils sont néanmoins peu lisibles

Redonner sa légèreté au balcon :

- passer les grilles de protection en intérieur ou remplacer par du vitrage de type securit
- retirer le coffrage du balcon
- disposer un store aux armatures dans la teinte du store de largeur au ras de la façade
- disposer le texte de l'enseigne sur le lambrequin du store

III.3. LA DIVERSITE ARCHITECTURALE

III.3.2. Principales dénaturations

Devantures

Deux devantures non valorisantes

En bleu, une devanture en applique filant sur deux façades d'immeuble : elle perturbe la lecture du parcellaire. Prévoir de rediviser la devanture en deux parties : celle sous le balcon doit être axée sur celui-ci.

Ensignes en caisson posées en applique ne sont pas adaptées au contexte : sur une devanture en applique, on prévoit soit des lettres peintes, soit un panneau de la largeur du tableau de la devanture.



Sur les immeubles fin XXème siècle, la qualité doit aussi être au rendez-vous : la disposition et le graphisme des panneaux de signalétique rapportés, très présents visuellement mais peu lisibles, ajoutés au volet roulant en plastique blanc forment un ensemble peu valorisant.





Façade en pan de bois avec encorbellement
Le décor est pittoresque, la porte de style Renaissance mal mise en valeur mais surtout on découvre une structure métallique incongrue dans ce contexte. Si la solive munie d'une atèle aussi conséquente devait comporter une fragilité, la solution qui a été mise en œuvre ne convient pas. Sur des éléments de patrimoine, il convient d'intervenir avec les techniques adéquates du point de vue technique mais aussi du point de vue de la mise en valeur du patrimoine : les consolidations doivent se faire, soit de façon visible avec des matériaux traditionnels à l'ancienne, soit de façon à être invisibles une fois terminées.



Immeuble d'angle avec balcon : hier et aujourd'hui



DERIVE

La pose de blocs de climatiseurs ou pompes à chaleur en façade sur rue : porte atteinte à la fois à la mise en valeur de l'espace public et des édifices, y compris 'un point de vue sonore.



CORRECTIONS A APPORTER

Réfléchir à des solutions alternatives : déplacement à des endroits non visibles de l'espace public, encastrement, dans des baies existantes (A) ou dessin de devanture adéquat, changement de mode de rafraîchissement ou chauffage



DERIVE

Pose de tuyaux d'évacuation des eaux usées en façade

CORRECTIONS A APPORTER

Les passer à l'intérieur de l'immeuble.

Ventouses de chaudières, tuyaux en attente en pied de façade, ventilations de chutes de WC, etc.





III.4. Les éléments d'accompagnement du patrimoine bâti

Les fontaines

Les jardins de la plupart des hôtels particuliers de L'Isle-sur-la-Sorgue comptent une fontaine, un des éléments de prédilection de l'Art des Jardins.

De la simple vasque à la fontaine monumentale, ces éléments évoquent la maîtrise de l'homme sur la ressource vitale. Parmi les thèmes ornementaux des fontaines (masques grimaçants ou hiératiques, lions ou chiens marins...), le plus fréquent est le dauphin, adossé, dressé sur la tête, la queue recourbée...

Élément de prestige, les fontaines monumentales sont parées d'ornements inspirés des arcs de triomphe antiques. Dans le tissu dense de la ville, les fontaines sont généralement adossées contre un mur ou un bassin ; elles sont très rarement indépendantes. Lorsqu'elles ne sont pas visibles ou mises en scène pour être vues depuis les espaces publics, leur présence est parfois révélée par la silhouette singulière de leur mur arrière, généralement arrondi, surmonté d'un ou plusieurs pots-à-feux.



Hôtel

Donadeï de Campredon



*Fontaine
de l'Hôtel-Dieu*



L'Isle-sur-la-Sorgue compte plusieurs fontaines monumentales du XVIII^{ème} siècle. Somptueusement décorées, la fontaine du Jardin de l'Hôpital (Hôtel-Dieu) fut édifée en 1768, quelques années avant celle de l'Hôtel Donadeï de Campredon ; toutes deux furent conçues par Jean-Ange BRUN (1702-1793), héritier d'une dynastie d'architectes entrepreneurs.

*Fontaine édifée en 1789
Maison de M. Joseph Savourin,*



*Hôtel de
Guilhem*



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les fontaines

Les fontaines

Les jardins ou cours de certaines maisons de la ville ont, eux aussi, une fontaine ou un bassin.

De dimensions modestes, il s'agit généralement d'une borne-fontaine, adossée contre un mur. La borne dans laquelle est aménagée l'arrivée d'eau alimente un petit bassin généralement en pierre, ou plus rarement édifié en maçonnerie carrelée.

La présence de cet élément accompagne un habitat populaire pour lequel l'espace libre extérieur fait partie intégrante du mode d'habiter...

*Bassin-Fontaine
Hôtel Renaissance
(parcelle CP 1100)*



*Fontaine
Hôtel particulier
(parcelle CP 604)*

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

III.4. Eléments d'accompagnement du bâti

Les fontaines



*Bassin-Fontaine
parcelle CP 1497-1500*

*Fontaine du jardin
de la Congrégation*



Les revêtements de sols extérieurs

Le revêtement des sols extérieurs contribue à la qualité des espaces libres, qu'ils soient privés ou publics, contribuant à l'esthétique et la fonctionnalité des lieux.

La nature des matériaux employés et le soin apporté à leur mise en œuvre sont particulièrement déterminants dans la mise en valeur de l'architecture des hôtels particuliers et des éléments d'accompagnement qui répondent aux principes de l'Art des Jardins.

Dans les cours et jardins privés de L'Isle-sur-la-Sorgue, les revêtements des sols extérieurs peuvent être, utilisés seuls ou combinés :

- des calades, en galets agencés selon des motifs décoratifs,
- des dallages de pierres calcaires,
- des carreaux de terres cuites.

Dans la plupart des hôtels particuliers, la mise en scène du portail d'entrée s'accompagne de la mise en œuvre d'un revêtement du sol extérieur soigné, de même nature que celui de la cour intérieure : c'est le traitement du sol qui affirme la relation-continuité entre les deux sphères : l'espace familial, privé, et l'espace public.



Calade sous un porche
derrière de la Chapelle des Pénitents Bleus

Calade du jardin paysager
de la Villa Datris



Pavage de la Cour
de l'Hôtel de Campredon



Calade à l'entrée
de l'Hôtel du Dr Roux



Calade
sous le porche
de la Tour d'Argent



Malheureusement...

Incohérent avec le contexte patrimonial de la ville, l'emploi de matériaux industriels et/ou d'usage courant porte largement préjudice à la présentation de l'architecture de la ville historique.

C'est le cas, par exemple, des pavés autobloquants (issus d'un registre hygiéniste industriel), du bitume (renvoyant au registre routier) ou encore les carrelages (empruntés aux matériaux de décoration intérieure)...

Les murs de clôture des jardins et parcs privés

Malgré la présence de nombreux jardins et cours privés, la ville ancienne compte peu de grands espaces libres délimités par une clôture. Dans ce cas, il s'agit généralement de murs maçonnés soit intégralement enduits, soit seulement enduit à pierre-vue, d'une hauteur d'au moins 2 mètres, positionnés à l'alignement des façades sur rue, de manière à estomper leur présence dans la séquence urbaine et effacer le « vide »



Château Reboul

Dans les faubourgs historiques de la ville, les grandes propriétés des « châteaux » sont délimitées par des murs-bahuts maçonnés et enduits, surmontés d'une grille en ferronnerie ouvragée qui s'harmonise avec le portail d'entrée.

De même, les jardinets antérieurs des maisons mitoyennes formant l'alignement caractéristique des boulevards, sont clos par des murs surmontés d'éléments de ferronnerie du XIX^{ème} ou XX^{ème} siècle, cependant de plus modeste facture. Dans certains cas, les grilles ont été remplacées récemment par des éléments de clôture préfabriqués de la grande distribution, en bois, fer ou PVC, ou par un rehaussement du mur, et les parties maçonnées recouvertes d'un enduit pré-formulé : de telles interventions contribuent à la banalisation des perspectives visuelles qu'offre l'alignement des délimitations du domaine public.

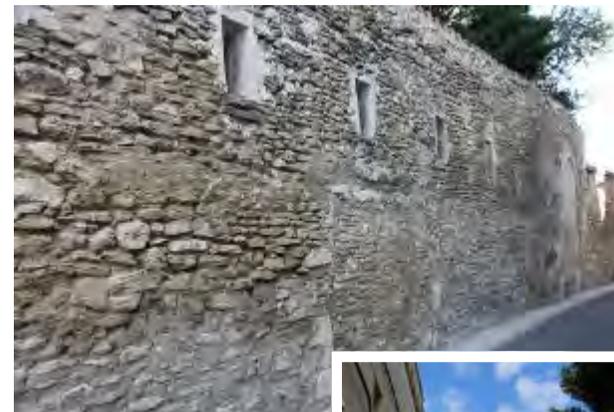


Rue de l'Anguille

Hôtel-Dieu : L'austérité de ce mur aveugle et très haut est compensée par l'émergence des cyprès et autres arbres du jardin et la qualité architecturale de l'édifice.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les murs de clôture des jardins-parcs privés



Rue A. Benoit : mur
d'un ancien bâti démoli

Outre l'appareillage des maçonneries en pierre, le rythme des percements contribue à la qualité de l'ambiance paysagère de la rue.

Malgré l'étroitesse de la rue, qu'accentuent la hauteur du mur et celle de la façade arrière de l'hôpital, cette séquence est remarquable, d'autant que le rythme et la forme des ouvertures du mur de l'hôpital (R+3) et son matériau (pierre massive) font écho aux caractéristiques du mur ancien et renforcent ainsi la qualité et la cohérence de l'ensemble.

Les Ponceaux « privés »

Dans la rue des roues, sur tout le long du Canal de l'Arquet, de nombreux ponceaux permettent le franchissement dudit canal et l'accès aux habitations le bordant. Les ponceaux sont constitués d'une voûte en pierre, recouverte de grandes dalles de pierre. Ils sont généralement bordés par des murs en gros blocs de pierre.

Les vestiges de ponceaux disparus...

Le long de l'Arquet persistent encore plusieurs corbeaux en pierre faisant saillie du mur de soutènement des berges. Ces éléments sont les vestiges d'anciens ponceaux reliant les deux berges et/ou témoignent du positionnement d'ouvrages liés à l'utilisation de la force hydraulique de l'eau.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

III.4. Eléments d'accompagnement du bâti

Les ponceaux privés



Originellement, le ponceau avait la largeur du percement donnant accès à l'intérieur du bâtiment, généralement la porte d'entrée. Au fil du temps, certains ponceaux ont été élargis du côté de la rue pour faciliter l'accès, comme devant le portail de l'hôtel du Dr Roux.

Avec la généralisation-multiplication des véhicules privés, les ponceaux ont été progressivement élargis, pour souvent atteindre la largeur totale de la façade du bâtiment.

Outre la moindre perception de l'eau courante, ces élargissements des ponceaux sont fortement préjudiciables à la perception de ce patrimoine hydraulique, notamment par :

- la disparition (visuelles) des voûtes en pierre,
- les revêtements de sols en matériaux traditionnels (dalles calcaires, galets...),
- l'emploi de matériaux peu patrimoniaux (béton, bitume...)... auxquels se rajoute le stationnement de véhicules au-dessus des portions couvertes du canal...

Elargissement des ponceaux originaux...



Les quais-balcons privés

De nombreuses maisons disposent d'un accès direct à l'eau. Généralement, il s'agit de grandes dalles de pierre disposées à la manière d'un petit quai privatif, positionné à quelques dizaines de centimètres au-dessus du niveau de l'eau. Cette proximité à l'eau facilite l'usage de l'eau pour les activités domestiques, mais aussi embarcation dans une barque.

Pour la plupart, ce petit quai privatif joue véritablement le rôle de « balcon sur l'eau », sur lequel il est très agréable de venir se détendre ou prendre un verre...



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les quais-balcons privés

Les balcons sur le canal de l'Arquet

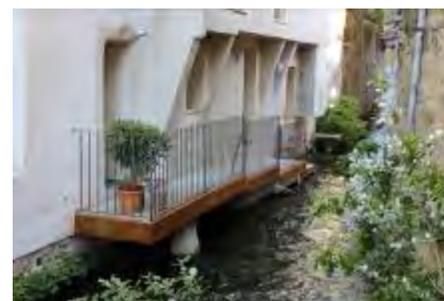
La recherche d'une expression plus contemporaine...



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Éléments d'accompagnement du bâti Les quais-balcons privés

Les quais-balcons privés

La recherche d'une expression contemporaine...



Les escaliers extérieurs

Quel que soit le statut de l'immeuble qu'ils desservent (habitat populaire, hôtel particulier, édifice religieux, quais...), à L'Isle-sur-la-Sorgue, les escaliers extérieurs sont en pierre de taille.

Cependant certaines interventions récentes rendent parfois difficile la perception du matériau d'origine : béton, carrelages... sont fortement préjudiciables à l'équilibre et l'esthétique de l'élément d'accompagnement de l'architecture.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les escaliers extérieurs

Le portail des jardins et parcs privés

Positionné à l'interface entre l'espace public et l'espace privé et marquant ostensiblement l'entrée de la propriété, le portail des jardins et parcs privés constitue un élément majeur qui accompagne l'architecture, qu'il s'agisse d'habitation ou d'institution.

Encadré par deux piliers en pierre de taille, le portail se compose de deux vantaux en ferronnerie ouvragée.

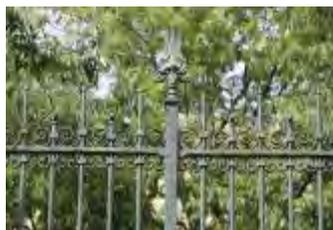
De part et d'autre des piliers se développe un mur de clôture, surmonté d'une grille, dont les ornements s'accordent avec les motifs décoratifs du portail pour en renforcer le caractère magistral.

Château Giraud



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

III.4. Eléments d'accompagnement du bâti



Hôtel-Dieu



Hôtel de Campredon



Ecole Maternelle



Rue Michelet



Château Reboul





**III.4. Les éléments d'accompagnement
du patrimoine bâti *spécifiques à la ville extra muros***

Les pergolas, treilles & tonnelles

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les pergolas, treilles & tonnelles

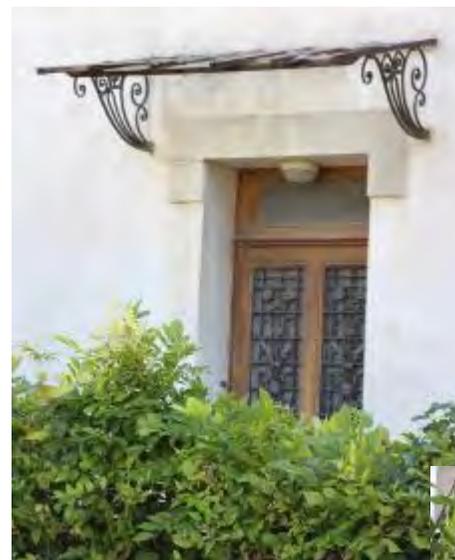


Les vérandas



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les pergolas, treilles & tonnelles

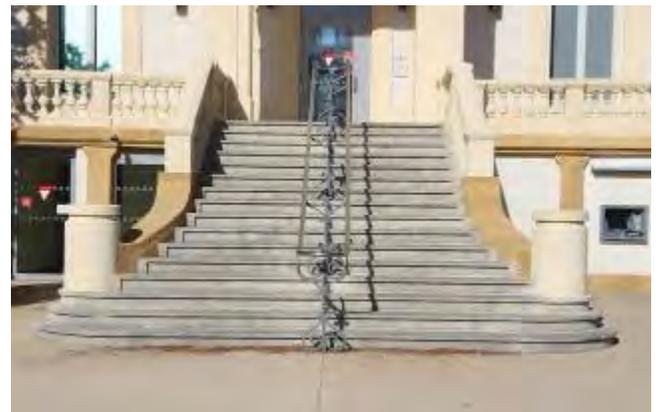
Les marquises



Les escaliers extérieurs

Quel que soit le statut de l'immeuble qu'ils desservent (habitat populaire, hôtel particulier, édifice religieux, quais...), à L'Isle-sur-la-Sorgue, les escaliers extérieurs sont en pierre de taille.

Cependant certaines interventions récentes rendent parfois difficile la perception du matériau d'origine : béton, carrelages... sont fortement préjudiciables à l'équilibre et l'esthétique de l'élément d'accompagnement de l'architecture.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les escaliers extérieurs



Les passerelles privées

Sur les contours de la ville ancienne s'est développé un habitat de faubourg très singulier du fait de son implantation sur une île en bordure de Sorgue et de l'aménagement de passerelles privées qui en assurent l'accès privatif.

Ainsi l'ensemble de maisons mitoyennes bordant la Sorgue de la Cigarette, de même que le Château des Névens, sur la Petite île, créent un paysage urbain très spécifique du fait même de la succession des passerelles qui les relient au boulevard. Cette particularité tient à la fois à la cohérente dans le traitement du franchissement de la Sorgue et à la diversité des formes, matériaux et teintes des passerelles.

Élément d'accompagnement de l'architecture de faubourg, les passerelles privées contribuent au charme et au pittoresque de L'Isle-sur-la-Sorgue, constituent une spécificité patrimoniale à préserver.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Éléments d'accompagnement du bâti Les passerelles privées



Le portail des jardins et parcs privés

Positionné à l'interface entre l'espace public et l'espace privé et marquant ostensiblement l'entrée de la propriété, le portail des jardins et parcs privés constitue un élément majeur qui accompagne l'architecture, qu'il s'agisse d'habitation ou d'institution.

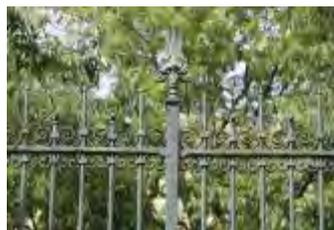
Encadré par deux piliers en pierre de taille, le portail se compose de deux vantaux en ferronnerie ouvragée.

De part et d'autre des piliers se développe un mur de clôture, surmonté d'une grille, dont les ornements s'accordent avec les motifs décoratifs du portail pour en renforcer le caractère magistral.

Château Giraud



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Le portail des jardins et parcs privés



Hôtel-Dieu



Hôtel de Campredon



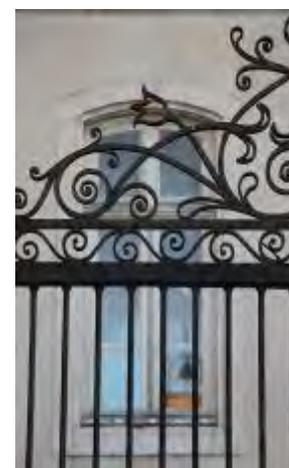
Ecole Maternelle



Rue Michelet



Château Reboul



Le portail des jardins et parcs privés

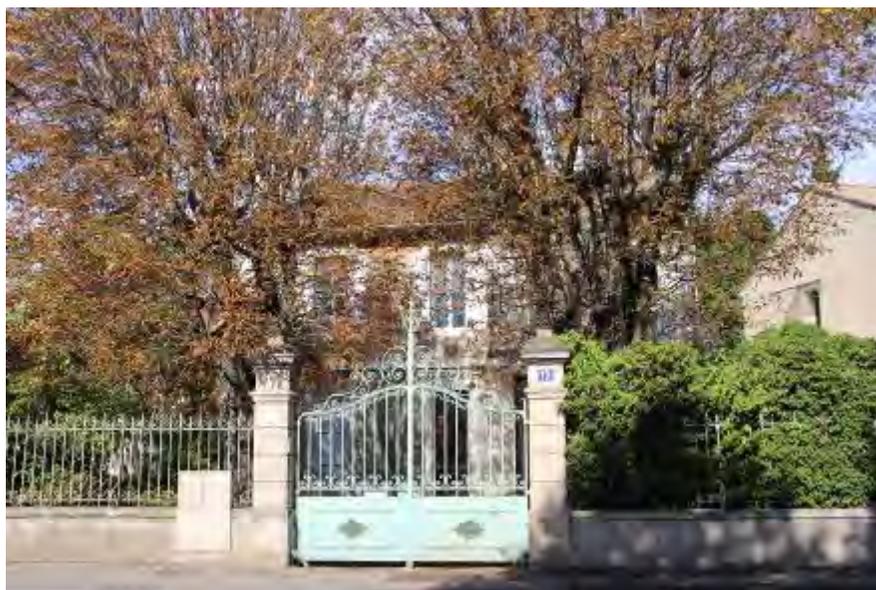
Positionné à l'interface entre l'espace public et l'espace privé et marquant ostensiblement l'entrée de la propriété, le portail des jardins et parcs privés constitue un élément majeur qui accompagne l'architecture, qu'il s'agisse d'habitation ou d'institution.

Encadré par deux piliers en pierre de taille, le portail se compose de deux vantaux en ferronnerie ouvragée.

De part et d'autre des piliers se développe un mur de clôture, surmonté d'une grille, dont les ornements s'accordent avec les motifs décoratifs du portail pour en renforcer le caractère magistral.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Le portail des jardins et parcs privés



Les murs de clôture des jardins et parcs privés

Malgré la présence de nombreux jardins et cours privés, la ville ancienne compte peu de grands espaces libres délimités par une clôture. Dans ce cas, il s'agit généralement de murs maçonnés soit intégralement enduits, soit seulement enduit à pierre-vue, d'une hauteur d'au moins 2 mètres, positionnés à l'alignement des façades sur rue, de manière à estomper leur présence dans la séquence urbaine et effacer le « vide » qu'ils représentent le parc-jardin dans le tissu bâti.

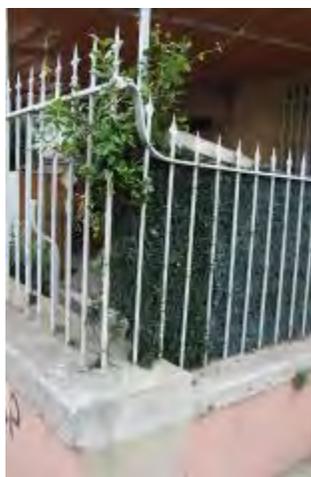


Dans les faubourgs historiques de la ville, les grandes propriétés des « châteaux » sont délimitées par des murs-bahuts maçonnés et enduits, surmontés d'une grille en ferronnerie ouvragée qui s'harmonise avec le portail d'entrée.

De même, les jardinets antérieurs des maisons mitoyennes formant l'alignement caractéristique des boulevards, sont clos par des murs surmontés d'éléments de ferronnerie du XIX^{ème} ou XX^{ème} siècle, cependant de plus modeste facture. Dans certains cas, les grilles ont été remplacées récemment par des éléments de clôture préfabriqués de la grande distribution, en bois, fer ou PVC, ou par un rehaussement du mur, et les parties maçonnées recouvertes d'un enduit pré-formulé : de telles interventions contribuent à la banalisation des perspectives visuelles qu'offre l'alignement des délimitations du domaine public.

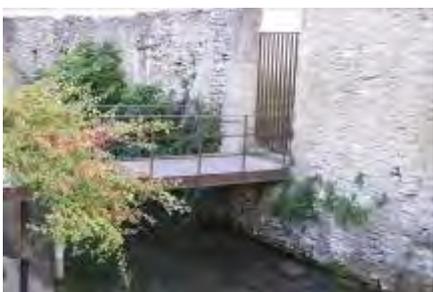


III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les murs de clôture des jardins-parcs privés



Les murs de clôture de jardins et/ou d'anciennes fabriques

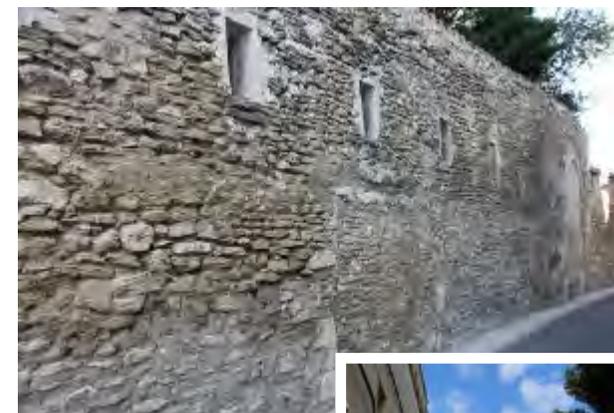
Malgré la présence de nombreux jardins et cours privés, la ville ancienne compte peu de grands espaces libres délimités par une clôture. Dans ce cas, il s'agit généralement de murs maçonnés soit intégralement enduits, soit seulement enduit à pierre-vue, d'une hauteur d'au moins 2 mètres, positionnés à l'alignement des façades sur rue, de manière à estomper leur présence dans la séquence urbaine et effacer le « vide » qu'ils représentent le parc-jardin dans le tissu bâti.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

III.4. Eléments d'accompagnement du bâti

Les murs de clôture des jardins-parcs privés



Rue A. Benoit : mur d'un ancien bâti démoli

Outre l'appareillage des maçonneries en pierre, le rythme des percements contribue à la qualité de l'ambiance paysagère de la rue.

Malgré l'étroitesse de la rue, qu'accroissent la hauteur du mur et celle de la façade arrière de l'hôpital, cette séquence est remarquable, d'autant que le rythme et la forme des ouvertures du mur de l'hôpital (R+3) et son matériau (pierre massive) font écho aux caractéristiques du mur ancien et renforcent ainsi la qualité et la cohérence de l'ensemble.



**Les murs de clôture
incohérents, disparates ou incongrus...**



Alignement des clôtures et façades sur l'emprise du domaine public

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
III.4. Eléments d'accompagnement du bâti
Les murs de clôture dénaturants...



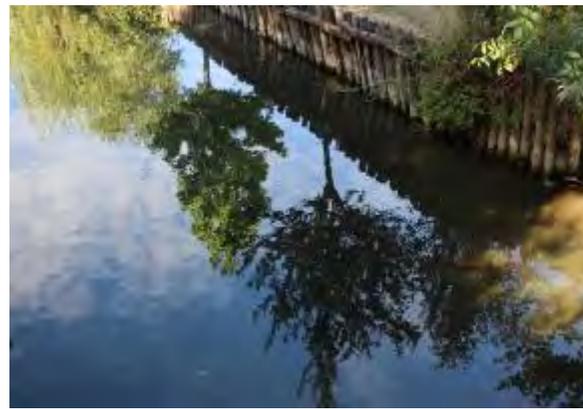
Discontinuité
des limites parcellaires
Rupture d'alignement



Hétérogénéité de traitement des clôtures...

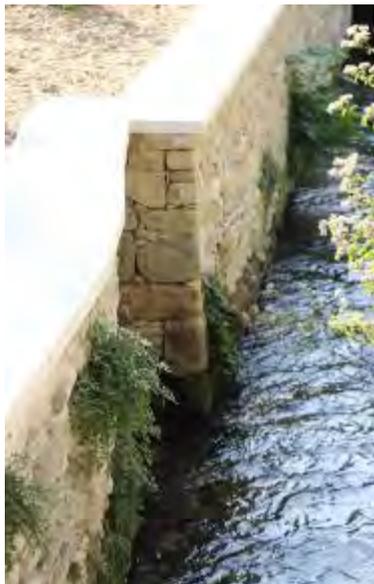
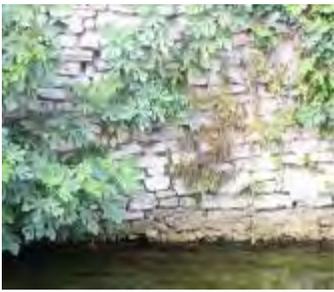


Les berges



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les berges

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
III.4. Eléments d'accompagnement du bâti
Les berges



Les berges des Sorgues & les quais



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les berges des Sorgues & les quais



CROQUIS / constitution des quais



Les quais sont parfois mis à rude épreuve...
C'est le cas du stationnement qui fait peser sur les dalles de pierres et les murs de soutènement des quais de très lourdes charges.
C'est également le cas des aménagements récents destinés à estomper l'impact visuel des conteneurs de poubelles ...





III.4.b.

Les principales dénaturations du paysage urbain

Des ruptures d'alignements...

Malgré la densité urbaine relativement faible des faubourgs historiques de la ville, ceux-ci se caractérisent par des limites très nettes bien que souvent discrètes entre les espaces libres privés (cours ou jardins) et l'emprise publique, ainsi que par un alignement des clôtures et du bâti sur les limites séparatives avec la voirie.

Cet alignement est fortement menacé par :

- L'éventrement des murs de clôtures par la multiplication des accès privatifs aux habitations, propriétés ou lotissements ;
- L'élargissement des accès, notamment dans le cas de desserte de lotissements ;
- L'aménagement d'espaces privatifs devant un portail d'entrée à la propriété, vraisemblablement motivé par une sécurisation des manœuvres d'entrée-sortie lorsque la voie est très passante ;
- L'aménagement d'espaces de stationnement pour les commerces proches.



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

III.4. Eléments d'accompagnement du bâti

Les dénaturations du paysage urbain



Clôtures & portails hétéroclites et incohérents

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les dénaturations du paysage urbain

Dans les faubourgs historiques de la ville,



La surabondance d'enseignes, signalisation et signalétiques...

Dans les faubourgs « historiques » de la ville, la surabondance d'enseignes, de mobilier de signalisation et de signalétiques diverses est fortement préjudiciable à la perception de la valeur patrimoniale des lieux et/ou des alentours. Outre sa vraisemblable non-efficacité, cette surabondance d'indications et sollicitations en tous genres tend à banaliser le paysage urbain, détourner le regard des éléments qualitatifs et des spécificités patrimoniales du secteur...

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les dénaturations du paysage urbain

Trop d'information nuit à l'information...



La surabondance de panneaux publicitaires, enseignes, signalisation et signalétiques...

Dans les faubourgs « historiques » de la ville, la surabondance d'enseignes, de mobilier de signalisation et de signalétiques diverses est fortement préjudiciable à la perception de la valeur patrimoniale des lieux et/ou des alentours. Outre sa vraisemblable non-efficacité, cette surabondance d'indications et sollicitations en tous genres tend à banaliser le paysage urbain, détourner le regard des éléments qualitatifs et des spécificités patrimoniales du secteur...



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les dénaturations du paysage urbain

La banalisation « publicitaire » des lieux...

L'abandon des lieux aux profits publicitaires...

Des enseignes, signalisation et signalétiques de piètre qualité, incohérentes vis-à-vis des lieux patrimoniaux...

Dans les faubourgs « historiques » de la ville, la surabondance d'enseignes, de mobilier de signalisation et de signalétiques diverses est fortement préjudiciable à la perception de la valeur patrimoniale des lieux et/ou des alentours. Outre sa vraisemblable non-efficacité, cette surabondance d'indications et sollicitations en tous genres tend à banaliser le paysage urbain, détourner le regard des éléments qualitatifs et des spécificités patrimoniales du secteur...



III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les dénaturations du paysage urbain

Des enseignes banalisantes...



Des traitements hétéroclites et banalisants...

Revêtements de sols



Revêtement de sols banalisant

Le traitement des sols contribue largement à la qualité du paysage urbain. L'emploi de certains matériaux (enrobé d'asphalte) et les aménagements de type « routier » banalisent l'espace libre que représentent les aires de stationnements, indispensables à proximité du centre-ville, mais inoccupés une grande partie de l'année, des saisons, des semaines, des jours...



Clôtures



Clôture discordante du Parc Gautier

Le traitement des limites du Parc Gautier, aménagé en véritable parc urbain, n'est pas à la hauteur de la qualité de ce vaste espace libre qui constitue un espace de respiration singulier dans la ville. L'emploi de clôture semi-rigide industrielle banalise du parc qui a pourtant conservé, sur rue, certains éléments de clôture tout à fait remarquables, comme les piliers et les portails d'entrée, le mur-bahut surmonté de la grille de ferronnerie...

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

III.4. Eléments d'accompagnement du bâti

Les dénaturations du paysage urbain



Les éléments de clôture du parc du Château Char

Au gré du renouvellement urbain de la ville sur elle-même, certains éléments d'accompagnement de l'architecture ont été maltraités et certains espaces libres ont perdu leur rôle dans le tissu urbain.

C'est le cas du Parc du Château Char qui non seulement a été tronqué (amputé) d'une grande partie de sa superficie pour la construction de petits immeubles collectifs, mais a perdu sa prégnance dans le quartier par la réduction drastique de sa masse boisée, arborée et/ou jardinée, malgré la préservation de quelques sujets arborés isolés.

Des efforts de végétalisation des espaces libres actuellement dévolus au stationnement des véhicules de nouveaux habitants des lieux (revêtements semi-enherbés, tonnelles d'ombrage, plantations arbustives d'accompagnement...) pourraient estomper l'atteinte très préjudiciable au bâtiment remarquable qu'est le Château tout en requalifiant l'ensemble en renforçant le contraste et/ou la complémentarité entre les espaces bâtis (château, immeubles) et les espaces libres environnants (végétal).

Des usages incohérents et/ou déqualifiants des espaces libres (publics)...



Une surabondance de mobiliers pour maîtriser l'envahissement par les véhicules...

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL III.4. Eléments d'accompagnement du bâti Les dénaturations du paysage urbain

La végétalisation des aires de stationnement permet d'atténuer considérablement l'artificialisation des sols et la banalisation du paysage urbain tout en améliorant très sensiblement l'image accueillante de la ville.



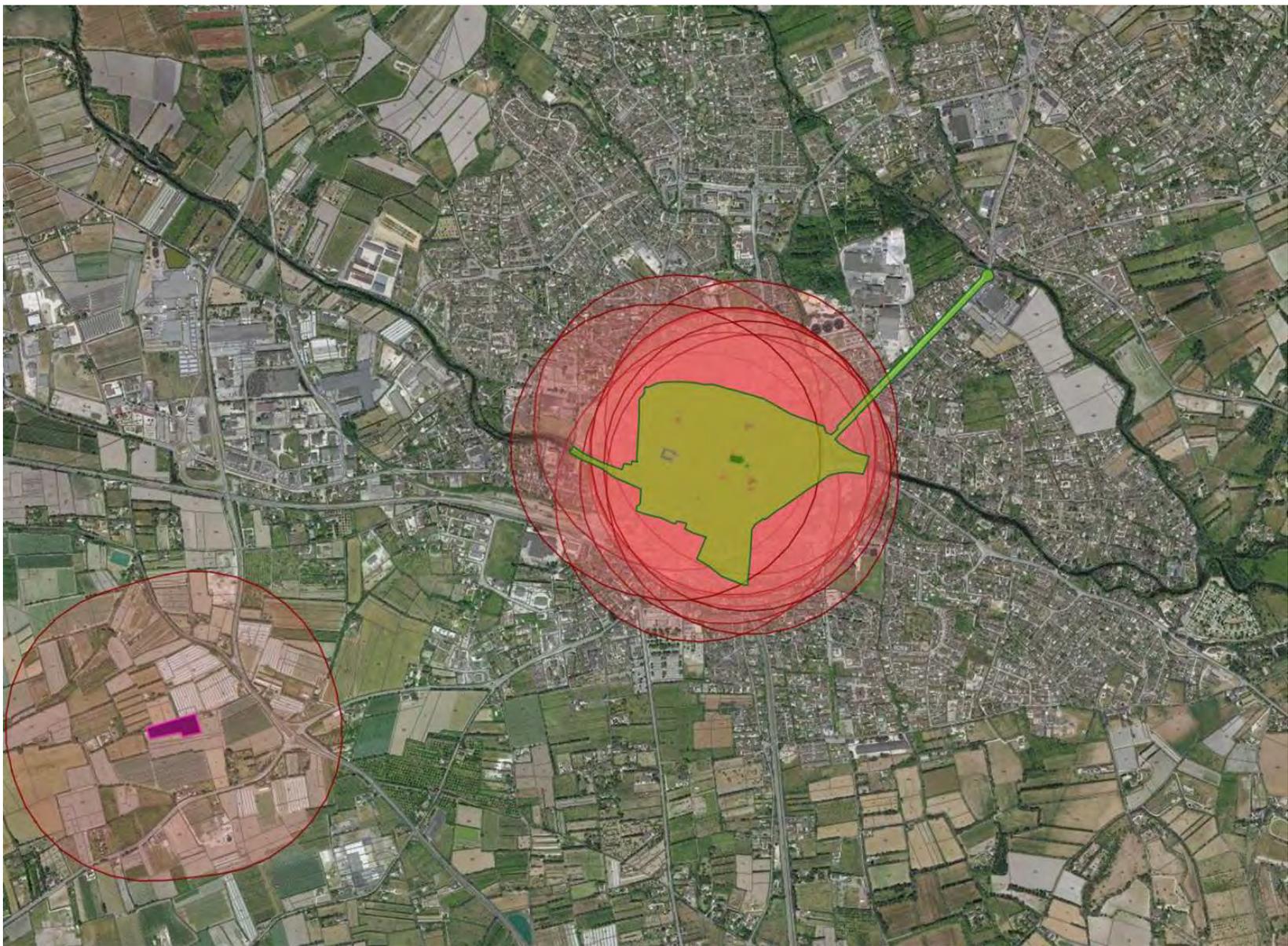
Une omniprésence des véhicules par manque de traitements des alignements (tels que des « écrans » végétalisés)...





An aerial photograph of a dense, historic town, likely in the Mediterranean region, characterized by terracotta-tiled roofs and a prominent church tower. The image is overlaid with a semi-transparent blue filter. The text is centered in the lower half of the image.

**III.5. L'intérêt patrimonial
du bâti et des espaces**



La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue recèle d'un patrimoine très riche et varié, dont certains édifices et espaces font l'objet de protection au titre des Monuments Historiques, Classés et/ou Inscrits (recensés dans le tableau ci-après).

NOM ou ADRESSE	ÉLÉMENTS PROTÉGÉS	EPOQUES DE CONSTRUCTION	ARRÊTÉ
Eglise paroissiale Notre-Dame-des-Anges		XIV ^{ème} siècle, XV ^{ème} siècle	Classement par arrêté du 4 avril 1911
Hôtel-Dieu Hôpital-hospice	Façades et toitures du bâtiment situé au fond de la cour d'honneur ainsi que le vestibule, le grand escalier, la chapelle et la pharmacie renfermés par ce bâtiment, portail d'entrée, fontaine monumentale située dans le jardin.		Classement par arrêté du 25 avril 1969
	Façades et toitures des bâtiments entourant la cour d'honneur à l'exclusion de celles déjà classées		Inscription par arrêté du 29 avril 1969
51-53 rue Camot	Façade sur rue et toiture correspondante de l'immeuble	XVI ^{ème} siècle, XVII ^{ème} siècle	Inscription par arrêté du 17 mai 1974
55 rue Denfert-Rochereau	Façades et toitures, escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé, niche dans le jardin de l'immeuble	4 ^{ème} quart du XVII ^{ème} siècle et 1 ^{er} quart du XVIII ^{ème} siècle	Inscription par arrêté du 21 décembre 1984
hôtel Donadei de Campredon 20 rue du Docteur-Gallet	Façades et toitures, vestibule, escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé, trois niches situées dans le jardin (dont l'une avec sa fontaine) de l'immeuble ou hôtel Donadei de Campredon	4 ^{ème} quart du XVIII ^{ème} siècle	Inscription par arrêté du 2 mars 1979
Hôtel... 4 rue Ledru-Rollin	Façades sur rue et sur cour, versants de toiture correspondants, tourelle d'escalier de la Maison Renaissance		Inscription par arrêté du 24 avril 1961
Place de la Liberté	Façades et toitures sur la place de La Liberté		Inscription par arrêté du 3 mai 1974
Grenier public Place de la Liberté		4 ^{ème} quart du XVIII ^{ème} siècle	Inscription par arrêté du 15 mai
Hôtel de Palerme 19 rue de la République	Façades et toitures de l'hôtel de Palerme et de la remise à carrosses, vestibule et grand escalier avec sa rampe en fer forgé et son plafond de gypserie	1 ^{er} quart du XVIII ^{ème} siècle	Inscription par arrêté du 16 mars 1977
Ancien cimetière juif en totalité, avec son portail, ses tombes, monuments et autres éléments, son sol et son sous-sol	La communauté juive est attestée depuis le XIII ^e siècle et les premières mentions d'un cimetière datent du milieu du XVI ^e siècle. En 1736, la communauté l'agrandit par l'achat d'un terrain limitrophe. Le cimetière actuel conserve, dans les enclos familiaux, une quarantaine de tombes qui vont du XIX ^e siècle jusqu'à 1939, date de son abandon.		Inscription par arrêté du 30 juin 2008

III.5 INTÉRÊT PATRIMONIAL DU BÂTI
Les protections en vigueur
Les Monuments Historiques



Tour d'Argent :
escalier en vis du XV-XVIV^{ème} siècle



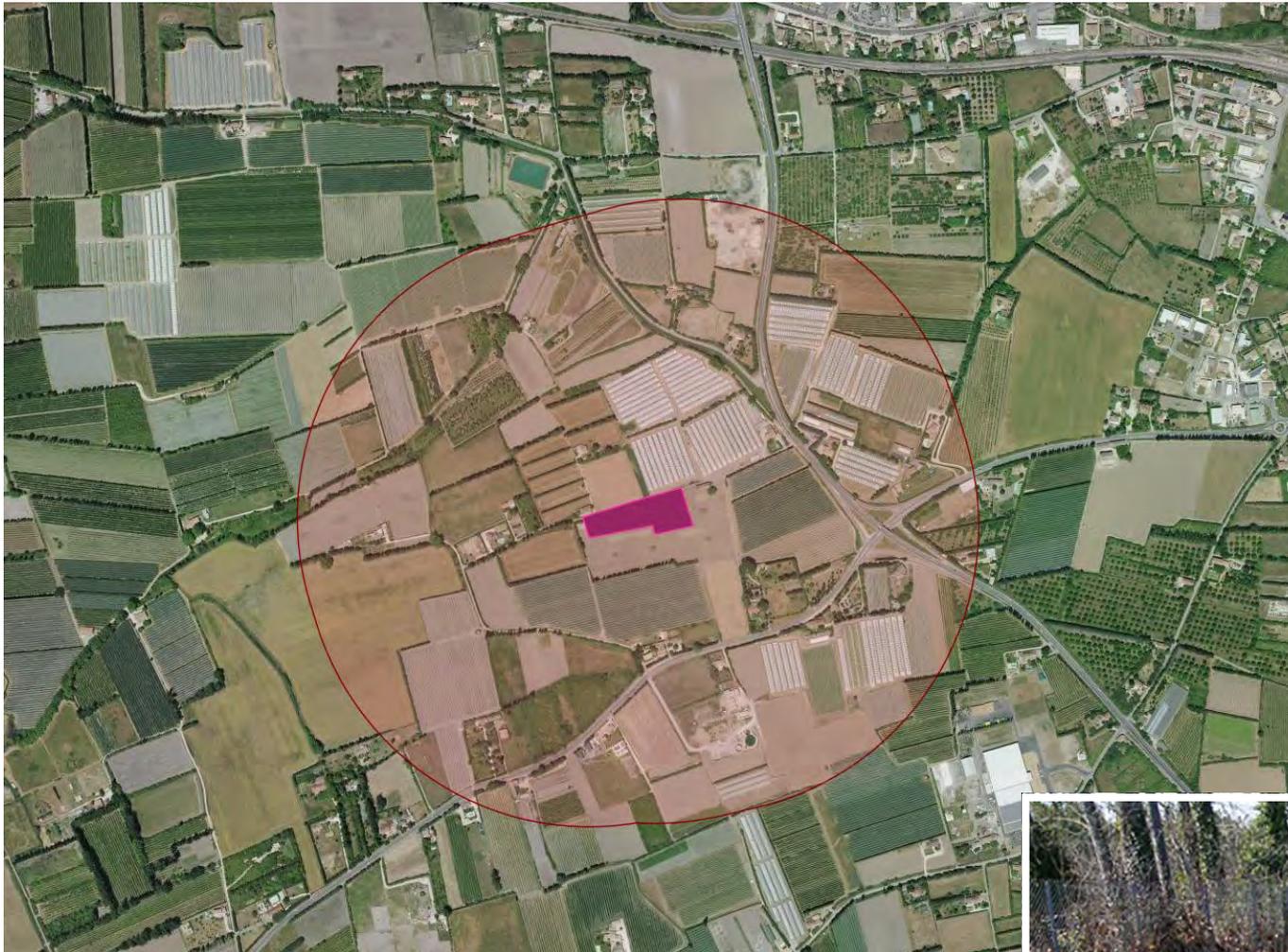
Tour d'Argent :
plafonds du XV^{ème} siècle

Tour d'Argent :
façade sur place de la Collégiale



III.5 INTÉRÊT PATRIMONIAL DU BÂTI

Les protections en vigueur Les Monuments Historiques



L'ancien cimetière juif

La protection porte sur l'intégralité de l'ancien cimetière juif, avec son portail, ses tombes, monuments et autres éléments, son sol et son sous-sol (parcelle BP 97).

Les tombes, une quarantaine au total, sont réparties dans les enclos des quatre familles qui subsistaient au XIX^{ème} siècle : Abram, Carcassonne, Crémieux et Créange. Les aires familiales sont soigneusement fermées par des clôtures constituées d'un mur-bahut surmonté d'une grille en fer forgé. Les tombes associent pour la plupart une dalle plate à un élément vertical, stèle ou cippe. Indépendamment de l'absence de croix et de statues, caractéristiques des cimetières catholiques contemporains, elles présentent peu de références à l'identité juive : quelques éléments ténus de décor et de rares inscriptions hébraïques.



La Chapelle Saint-Andéol, dite *Chapelle de Velorgues*

Construite au XI^{ème} siècle, la Chapelle a succédé à une première église. Au XII^{ème} siècle, les moines transformèrent l'édifice en couvrant la nef d'une voûte en berceau, impliquant l'ajout d'arcatures aveugles dans la nef et des pilastres à dosserets, contrebutés par des contreforts extérieurs. Deux modifications tardives ont disparu : au XIII^{ème} une tribune créée sur la travée occidentale ; début XIV^{ème}, une chapelle latérale percée au nord

L'église était le siège d'un prieuré qui comprenait plusieurs dépendances. A la Révolution, l'église est vendue à un agriculteur.

La singularité de l'édifice réside dans les dispositions de l'abside qui dispose d'une fenêtre basse percée dans le mur sud. Cette ouverture permettait une vue directe sur le sanctuaire et la pierre de dédicace, depuis le cimetière. Cet aménagement, évoquant un culte des reliques qui reste à confirmer, a subsisté jusqu'au XIV^{ème} siècle.

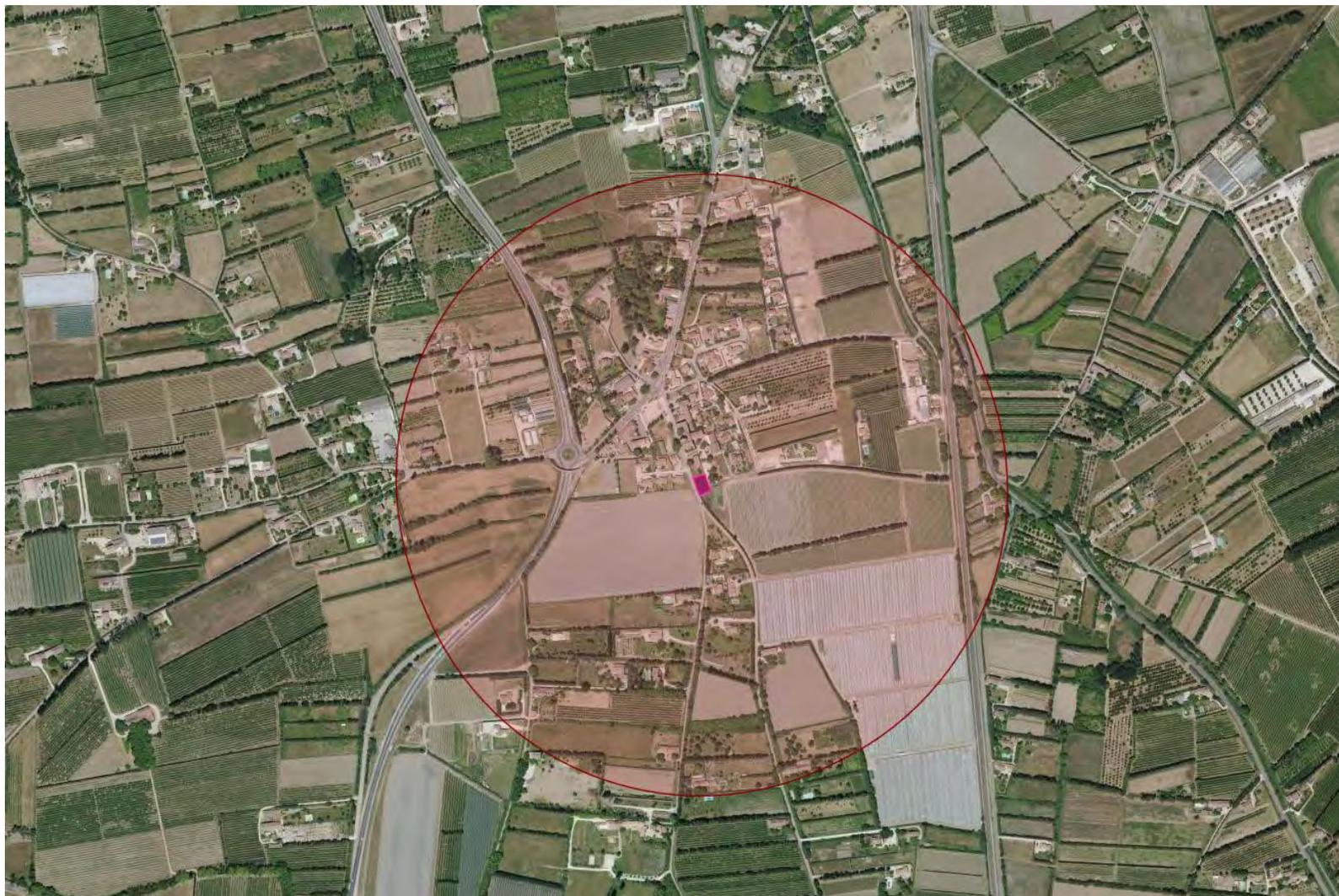
C'est l'intégralité de la chapelle et l'assiette de sa parcelle (BH 694) qui a fait l'objet d'une inscription par arrêté du 12 juillet 2016.

III.5 INTÉRÊT PATRIMONIAL DU BÂTI

Les protections en vigueur
Les Monuments Historiques

La Chapelle Saint-Andéol dite *Chapelle de Velorgues*

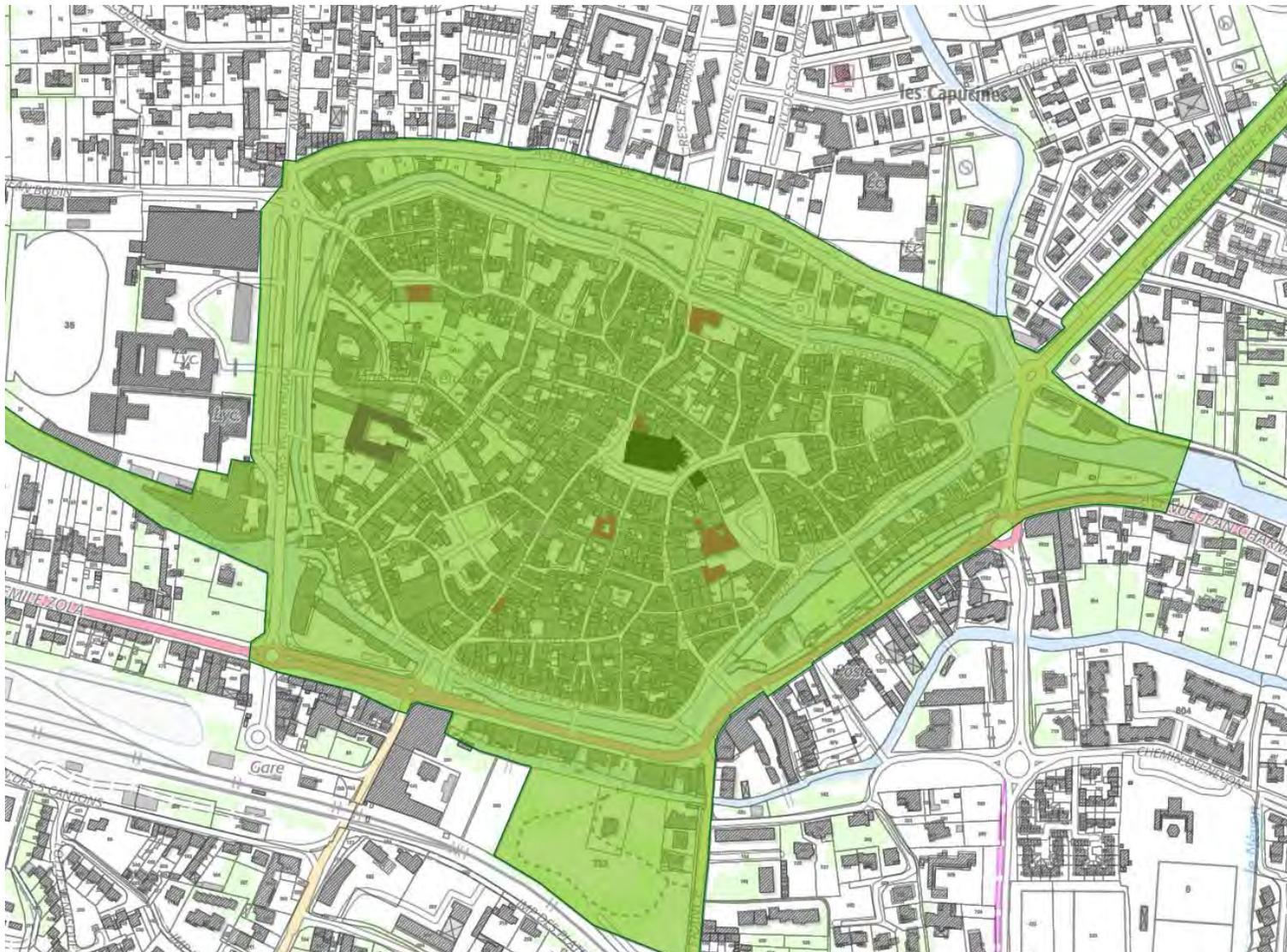
M.H. Inscrit par arrêté (12 juillet 2016)



LE SITE INSCRIT

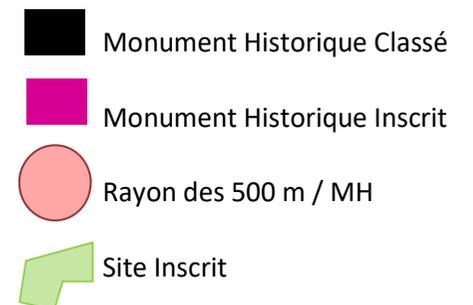
« ensemble formé par la ville historique »

Inscrit sur l'inventaire des Sites pittoresques du Département de Vaucluse par arrêté du 28/02/1979



Le Site Inscrit sur l'inventaire des Sites pittoresques du Département de Vaucluse (arrêté du 28/02/1979) est défini comme « **ensemble formé par la ville historique** ». Il comprend notamment :

- Les grandes avenues du XIX^{ème} siècle : le cours Fernande Peyre avec ses platanes, les avenues Fabre de Sérignan, Charmasson, Anatole France et des otages, le boulevard Victor Hugo ;
- Les bras de rivière ceinturant la ville historique : la rive Sorgue et la rive ouest de la Sorgue des Jardins.



LA ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHÉOLOGIQUES (ZPPA)

Arrêté n°84054-2013 en date du 25 juin 2013 (modifiant l'Arrêté n°84054-2011 du 18 novembre 2011)



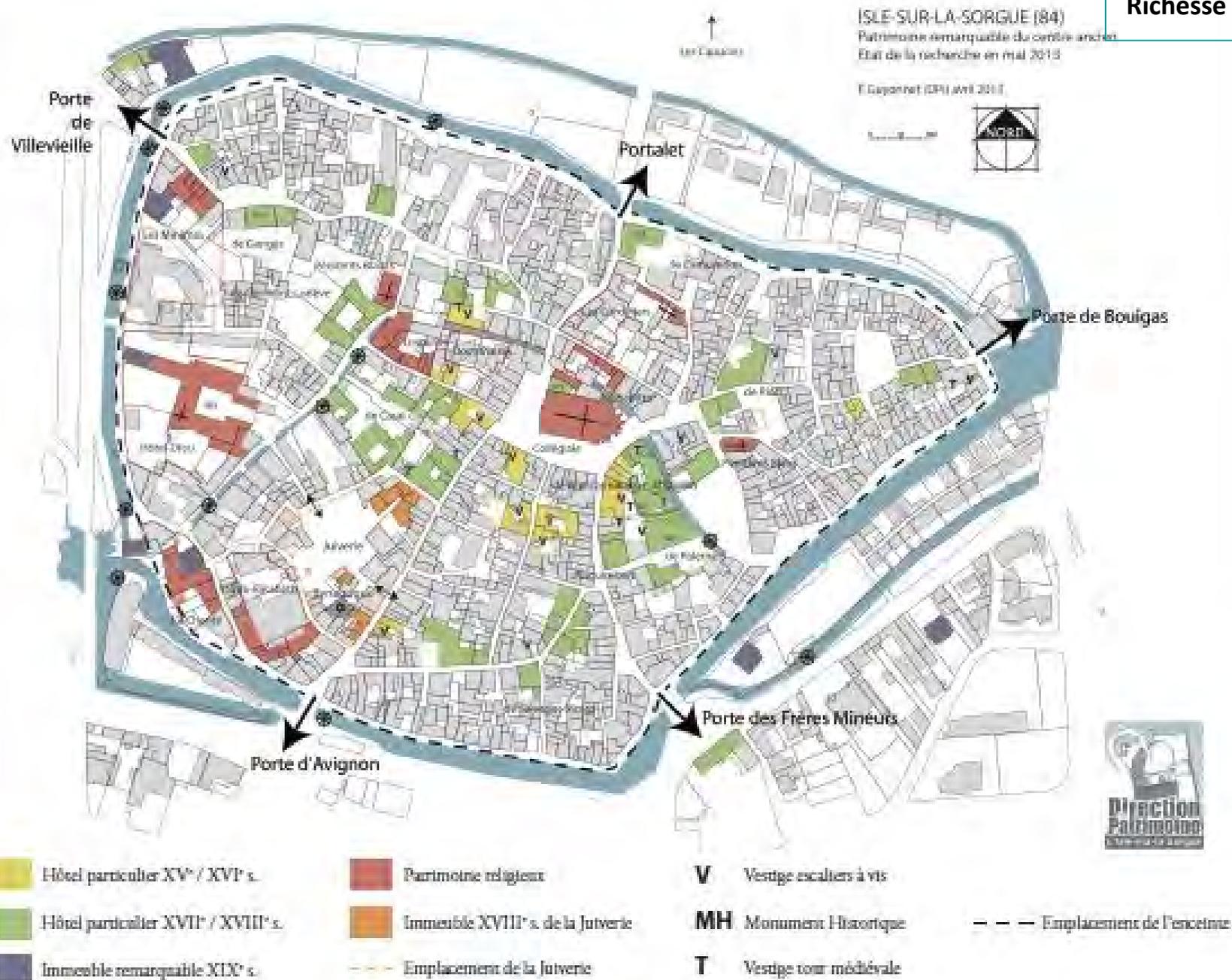
En application de l'Article L.522-5 du Code du Patrimoine (Livre V, chapitre 2), l'arrêté n°84054-2013 en date du 25 juin 2013 (modifiant l'Arrêté n°84054-2011 du 18 novembre 2011), instaure une Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA).

La Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques couvre l'intégralité de la ville *intra muros* de L'Isle-sur-la-Sorgue, ainsi que les îles voisines et une partie des faubourgs, situés au sud.

III.5 INTÉRÊT PATRIMONIAL DU BÂTI

Le Plan d'Intérêt Patrimonial

Richesse & diversité patrimoniales



Un patrimoine architectural remarquable...

La richesse et la diversité patrimoniales de L'Isle-sur-la-Sorgue résultent de la longue histoire de l'occupation du site de la ville à l'intérieur de ses remparts.

La cartographie établie par la Direction du Patrimoine de L'Isle-sur-la-Sorgue (ci-contre) illustre la grande diversité du patrimoine bâti remarquable qui compose la ville *intra muros*. Y sont notamment repérés les bâtiments et les emprises remarquables :

- des hôtels particuliers des XV^e-XVI^e siècles et des XVII^e-XVIII^e siècles ;
- des immeubles remarquables XVIII^e siècle du quartier de la Juiverie ;
- des immeubles remarquables du XIX^e siècle ;
- du patrimoine religieux ;
- des vestiges de Tour médiévale, escalier à vis...

Monument historique	Protection indépendante de l'AVAP
Immeuble exceptionnel 	Immeuble justifiant une conservation et restauration, dont l'intérêt patrimonial est proche du monument historique
Immeuble remarquable	Immeuble justifiant une conservation restauration
Immeuble intéressant	Immeuble comportant des éléments d'intérêt patrimonial architectural (portail ou baies, menuiseries, enduits ou décors, etc.) ou urbain dont il faut tenir compte dans les interventions
Immeuble d'accompagnement	Immeuble d'accompagnement, pouvant être modifié sous conditions.
Immeuble sans intérêt patrimonial particulier	Immeuble sans intérêt particulier, pouvant être modifié ou démoli sous conditions.
Immeuble nuisant la mise en valeur de l'ensemble urbain 	Immeuble dont l'aspect actuel nécessite des modifications conséquentes pour l'harmonie de la séquence urbaine

L'intérêt patrimonial du bâti

Le diagnostic patrimonial s'est attaché à caractériser le patrimoine architectural, urbain et paysager de L'Isle-sur-la-Sorgue, et tout particulièrement de sa ville historique intra muros.

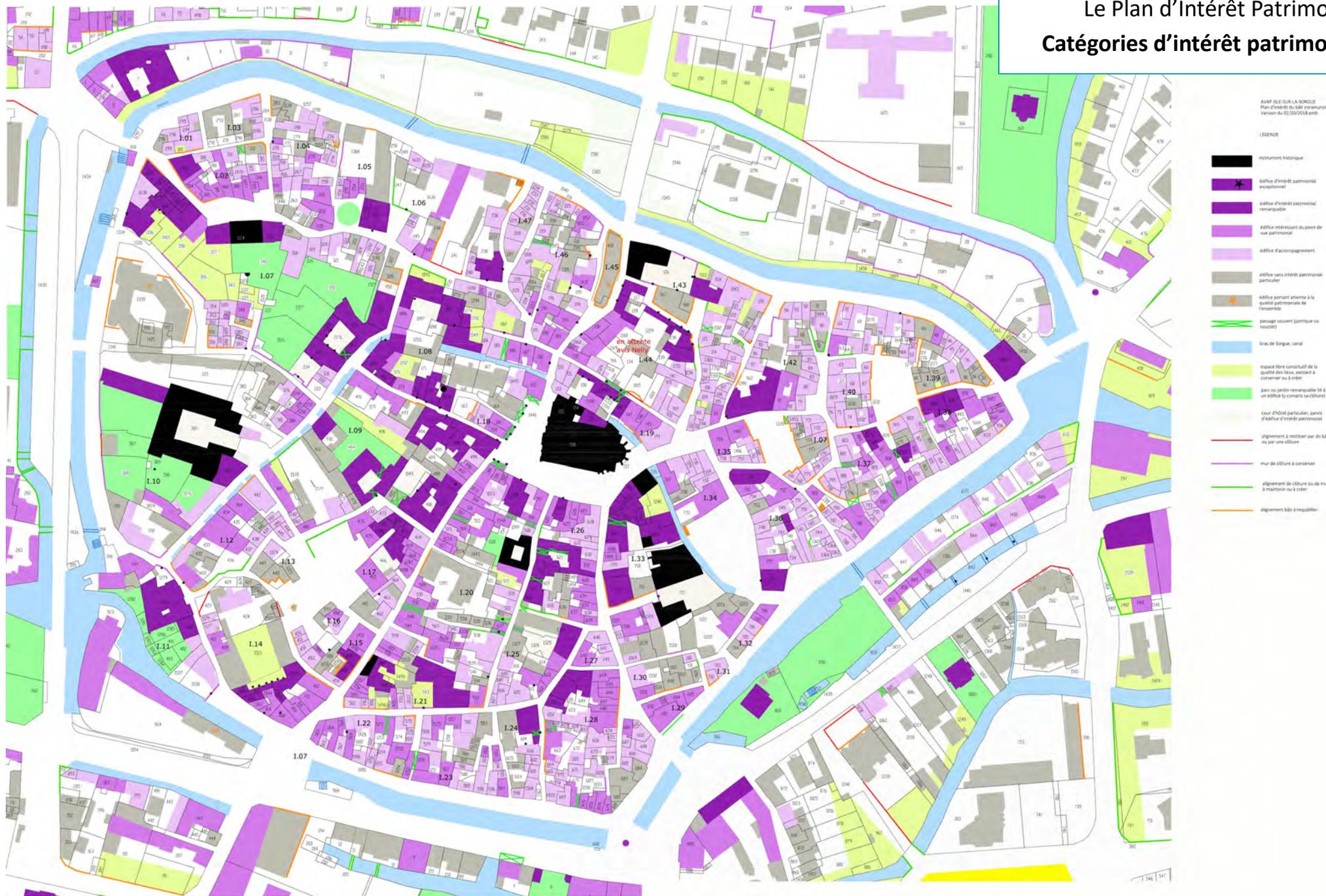
Le repérage et l'analyse des caractéristiques patrimoniales ont été réalisés rue par rue, séquence urbaine par séquence urbaine, îlot par îlot et édifice par édifice, de manière à déterminer l'intérêt patrimonial de chaque immeuble ou façade d'immeuble. Les catégories d'intérêt patrimonial (rappelées ci-contre) sont présentées dans le chapitre III.5. du Diagnostic de l'AVAP.

Outre la connaissance de la diversité du vocabulaire architectural et la distinction des typologies de bâti, cet important travail de terrain a également permis de recenser les principales problématiques en jeu quant aux interventions observées et/ou souhaitables sur les édifices, préalable indispensable à l'établissement de prescriptions appropriées au contexte patrimonial spécifique de L'Isle-sur-la-Sorgue

III.5 INTÉRÊT PATRIMONIAL DU BÂTI

Le Plan d'Intérêt Patrimonial

Catégories d'intérêt patrimonial



AVAP ISLE-SUR-LA-SORGUE
Plan d'intérêt du bâti patrimonial
Version du 02/02/2018.amh

LEGENDE

- monument historique
- édifice d'intérêt patrimonial exceptionnel
- édifice d'intérêt patrimonial remarquable
- édifice intéressant du point de vue patrimonial
- édifice d'accompagnement
- édifice sans intérêt patrimonial particulier
- édifice portant atteinte à la qualité patrimoniale de l'ensemble
- passage couvert (loggia ou soupir)
- bras de Sorgue, canal
- espace libre construit de la qualité des lieux, concerné à conserver ou à créer
- parc ou jardin remarquable lié à un édifice (y compris sa clôture)
- cour d'hôtel particulier, parvis d'édifice d'intérêt patrimonial
- alignement à restituer sur du bâti ou par une clôture
- mur de clôture à conserver
- alignement de clôture ou de mur à maintenir ou à créer
- alignement bâti à réqualifier

CATÉGORIES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL & PROTECTION

IMMEUBLE MONUMENT HISTORIQUE :

Immeubles, parties d'immeuble ou éléments protégés par la législation sur les Monuments Historiques, classé ou inscrit. Les immeubles protégés au titre des Monuments Historiques relèvent d'une législation particulière différente de l'AVAP. Les travaux, modifications ou projets sont soumis aux prescriptions des articles L621-1 et suivants du Code du Patrimoine, et doivent faire l'objet d'un accord du Ministère de la Culture / DRAC après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.



IMMEUBLE REMARQUABLE OU EXCEPTIONNEL



Immeubles pour lesquels est exigée la conservation et/ou restauration en raison de leur forte valeur patrimoniale (architecture, authenticité, archéologie, historique...) contribuant à l'identité de la ville.

Les immeubles remarquables et exceptionnels sont à conserver et/ou restaurer, avec l'objectif de leur conservation et mise en valeur et/ou de la restitution des dispositions architecturales d'origine (composition, ordonnancement, modénatures, enduits, menuiseries, etc.). Tout projet supposera donc une réflexion d'ensemble, s'appuyant sur une analyse préalable déterminant notamment les éléments patrimoniaux à valoriser et les éléments dévalorisants à supprimer. Ils ne peuvent en aucun cas être démolis.

IMMEUBLE INTÉRESSANT :

Immeubles comportant des éléments d'intérêt architectural et patrimonial (portails, baies, menuiseries, enduits ou décors, etc.). Leurs façades et leurs volumétries participent harmonieusement aux séquences bâties représentatives des particularités de l'Isle (typologies, lisibilité du parcellaire et de l'histoire de la ville).

Ils peuvent faire l'objet de modifications mineures sous réserve du respect ou de la restitution de leur volumétrie, leur style et de la composition d'origine de l'immeuble et/ou de leur insertion dans la séquence urbaine. Une étude déterminera les éléments patrimoniaux à valoriser et les éléments dévalorisants à supprimer. Par exemple les décors et enduits sont à analyser avant proposition d'intervention. La démolition de ces immeubles peut être très exceptionnellement envisagée dans le cadre d'un projet d'ensemble s'appuyant sur une étude préalable (sanitaire, patrimoniale et urbaine).

Les immeubles intéressants sont à conserver et/ou réhabiliter pour leur mise en valeur. Toute modification doit se faire dans le but de restituer les dispositions architecturales d'origine.

IMMEUBLE D'ACCOMPAGNEMENT :

Immeubles sans valeur patrimoniale intrinsèque forte, ils sont constitutifs du patrimoine urbain et participent à la cohérence de la structure urbaine par l'homogénéité des groupements et des volumes, le rythme des façades et/ou contribuent à l'ambiance générale d'un quartier, à son identité.

Les immeubles d'accompagnement sont à conserver. Ils peuvent être modifiés sous conditions, ou exceptionnellement démolis et remplacés. Les interventions doivent améliorer leur insertion dans la séquence urbaine. Leur démolition suivie d'une reconstruction peut être exceptionnellement autorisée sous réserve de projet d'ensemble destiné à revaloriser l'harmonie de la séquence urbaine et la lisibilité du parcellaire ancien.

IMMEUBLE SANS INTÉRÊT PATRIMONIAL PARTICULIER OU PORTANT ATTEINTE À LA MISE EN VALEUR DE L'ENSEMBLE URBAIN :



Immeubles sans valeur patrimoniale intrinsèque, ils sont constitutifs du tissu urbain sans pour autant contribuer à la cohérence de la séquence urbaine et à l'harmonie générale du quartier.



Les immeubles sans intérêt particulier peuvent être conservés, modifiés sous condition de leur meilleure insertion dans la séquence urbaine. Ils peuvent être démolis et remplacés par des immeubles neufs conformes au présent règlement.

Ceux portant atteinte à la mise en valeur de l'ensemble urbain sont repérés avec une étoile orange. Ces immeubles nuisant à la qualité du site, leur démolition ou modification est souhaitable et encouragée. Il convient de prévoir a minima un projet de revalorisation d'ensemble.

Les espaces libres

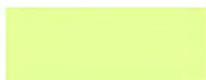
CATÉGORIES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL & PROTECTION



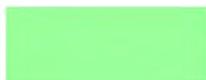
Passage privé ou public caractéristique (soustet)
à conserver ou recréer



Bras de Sorgue ou canal (à développer notamment quais, berges et parties à restituer à représenter)



Espace libre à conserver libre de toute construction (inconstructibilité) quelle que soit son occupation



Jardin ou parc remarquable (public ou privé)
à conserver et restaurer (essences arborés, éléments d'accompagnements y compris clôtures)



Cour intérieure d'hôtel particulier
à mettre en valeur et préserver



Alignement d'arbres remarquable
à conserver ou restituer le cas échéant



Arbre isolé remarquable
à maintenir ou restituer le cas échéant



Les alignements :

CATÉGORIES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL & PROTECTION

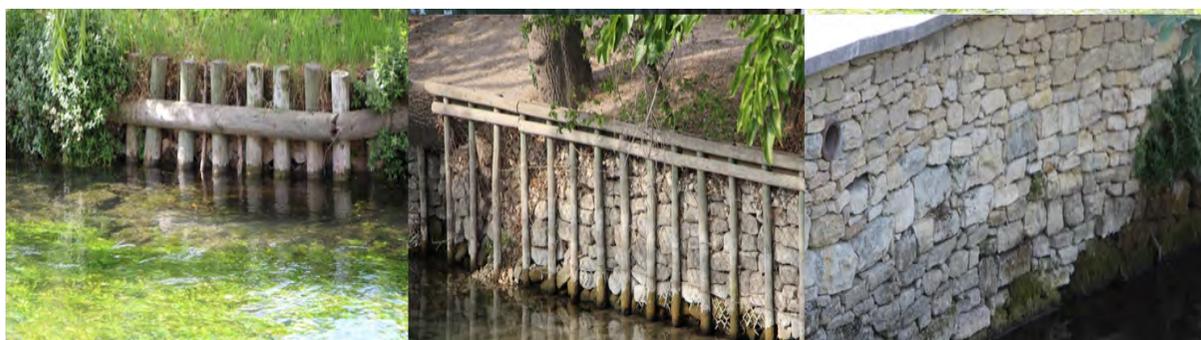
LÉGENDE :

-  **Rupture d'alignement dans la séquence (bâti ou clôture) :**
alignement à restituer
-  **Mur de clôture remarquable. À conserver**
-  **Alignement de clôture ou mur . À conserver**
-  **Façade ou clôture (éléments dénaturants)**
à requalifier

III.5 INTÉRÊT PATRIMONIAL DU BÂTI Le Plan d'Intérêt Patrimonial Catégories d'intérêt patrimonial



Les Bords de SORGUES



- ◆ murs de soutènement de type « quais urbains »
- ◆ murs de soutènement maçonnés
- ◆ soutènement traditionnel avec pelles-planches, pieux...
- ◆ berges naturelles